

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°001/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 décembre 2019.

Les conseillers communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°002/2020

Objet : Création du pôle périscolaire de PLOYE – Adoption de l'APD

Le Président rappelle que lors de sa réunion du 12 décembre 2019 le Conseil Communautaire a adopté l'APS pour la construction d'un Pôle périscolaire à PLOYE ainsi que le plan de financement prévisionnel avec un coût d'opération estimé à 1 050 000 € HT (honoraires et travaux).

Ce projet porte sur une surface globale de 361 m².

Le coût travaux proposé au stade APD se répartit sur 12 lots de travaux pour un montant de 848 000 € HT auxquels s'ajouteront les honoraires et études ainsi que les équipements.

Une réflexion est engagée en partenariat avec le SIED 70 afin de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur ce pôle destinés à produire de l'Energie qui serait revendue à Enedis. Une autoconsommation ne peut être envisagée sur ce site compte tenu du besoin du bâtiment qui est inférieur à 36 kVA et de ses temps d'ouverture.

Le SIED 70 propose une répartition à parts égales des bénéfices nets entre la communauté de communes et le syndicat. Le montant des bénéfices est considéré après déduction des frais financiers, d'entretien et de maintenance liés à l'exploitation de l'installation.

Le SIED 70 a réalisé une note d'opportunité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du pôle périscolaire des Chenevières. Les conclusions de cette note montrent que les conditions techniques et financières sont favorables pour une installation de 36 kWc dont la production électrique est estimée à 35 400 kWh par an.

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-002_2020-DE

Berser
Levrault

Le montant d'investissement de cet équipement de production d'électricité renouvelable est estimé à 43 200 euros HT avec un temps de retour brut d'environ 13 ans (hors renforcement du réseau électrique par ENEDIS).

Le SIED engagera une étude auprès d'ENEDIS qui confirmera son approche de l'installation. A l'issue de cette étude et selon les conclusions de celle-ci et des contraintes que pourraient imposer ENEDIS, deux hypothèses se présenteront :

- Enedis confirme l'approche réalisée par le SIED et la rentabilité de cette installation pour le SIED : dans ce cas le SIED procédera en tant que maître d'ouvrage à l'installation et à l'exploitation des panneaux dans les conditions susvisées.
- Enedis ne confirme pas l'approche et impose un renforcement de son réseau : dans cette hypothèse le SIED se retire du projet, rétrocède la compétence à la CCPH. La CCPH décidera ou non la réalisation en direct de cette installation et adaptera les DCE.

Il convient au regard du coût APD d'ajuster le plan de financement de la manière suivante sur un TTS de 75%:

DEPENSES en HT		RECETTES		TAUX
Travaux	848 000 €	DETR	262 500 €	25,00 %
Etudes et honoraires	120 000 €	REGION	150 000 €	14,30 %
Mobilier	35 000 €	PACT Département	100 000 €	9,50 %
Imprévus	47 000 €	FEDER	100 000 €	9,50 %
		VILLE HERICOURT	175 000 €	16,70%
		CCPH	262 500 €	25,00 %
TOTAL	1 050 000 €	TOTAL	1 050 000 €	100.00 %

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-002_2020-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- **ADOPTÉ** l'avant-projet définitif,
- **DECIDE** d'arrêter le coût travaux à 848 000 € HT,
- **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant de maîtrise d'œuvre correspondant,
- **ADOPTÉ** le plan de financement susvisé
- **AUTORISE** le Président au dépôt des dossiers de subvention
- **VALIDE** la proposition de transfert de compétence « Production d'électricité renouvelable » au SIED,
- **DECIDE** de faire la demande au SIED 70 pour la mise en place d'une installation de 36 kWc sur la toiture du périscolaire,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce transfert pour cette opération au bénéfice du SIED 70,
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire,
- **DECIDE** de fixer le fond de concours de la ville d'Héricourt à 16.70 % du projet plafonné à 175 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°003/2020

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget Principal

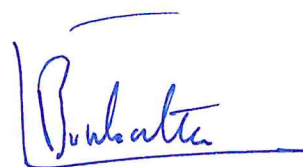
Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre, 3 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	7 662 172,54 €
	Section d'investissement :	2 655 016,18 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 833 995,16 €
	Section d'investissement :	3 294 835,63 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-003_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°004/2020

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget Principal

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget principal de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre, 3 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	7 662 172,54 €
	Section d'investissement :	2 655 016,18 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 833 995,16 €
	Section d'investissement :	3 294 835,63 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°005/2020

Objet : Affectation des résultats du Budget Principal

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2019,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre, 3 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	912 568,67 €	1 171 822,62 €	2 084 391,29 €
Investissement	- 676 399,31 €	639 819,45 €	- 36 579,86 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-005_2020-DE



Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **880 276,87 €** et en recettes pour **852 082,80 €** ; ils se soldent par un besoin de financement de **28 194,07 €**.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020 : Excédent	2 084 391,29 €
Solde d'Investissement	- 36 579,86 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	-28 194,07 €
Besoin de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	- 64 773,93 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	64 773,93 €
2. Report en fonctionnement au R/002	2 019 617,36 €
3. Report en investissement au D/001	- 36 579,86 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-005_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

60200 - SERV ORDURES MENAGERES CCPH

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	333 041,57	1 628 849,04	1 961 890,61
Titres de recette émis (b)	198 033,04	1 660 710,22	1 858 743,26
Réductions de titres (c)		134 604,77	134 604,77
Recettes nettes (d = b - c)	198 033,04	1 526 105,45	1 724 138,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	333 041,57	1 628 849,04	1 961 890,61
Mandats émis (f)	42 474,28	1 493 003,44	1 535 477,72
Annulations de mandats (g)		348,34	348,34
Depenses nettes (h = f - g)	42 474,28	1 492 655,10	1 535 129,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	155 558,76	33 450,35	189 009,11
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60200 - SERV ORDURES MENAGERES CCPH

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERV ORDURES MENAGERES CCPH	154 675,98		155 558,76		310 234,74
Investissement	157 049,04		33 450,35		190 499,39
Fonctionnement	311 725,02		189 009,11		500 734,13
Sous-Total	311 725,02		189 009,11		500 734,13
TOTAL III	311 725,02		189 009,11		500 734,13
TOTAL I + II + III	311 725,02		189 009,11		500 734,13

Dissolution du SMAU arrêté préfectoral n°25-2018-11-30-002

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-006_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°006/2020

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 492 655,10 €
	Section d'investissement :	42 474,28 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 526 105,45 €
	Section d'investissement :	198 033,04 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°007/2020

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget annexe ordures ménagères

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 492 655,10 €
	Section d'investissement :	42 474,28 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 526 105,45 €
	Section d'investissement :	198 033,04 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°008/2020

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe OM

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	157 049.04 €	33 450.35 €	190 499.39 €
Investissement	154 675.98 €	155 558.76 €	310 234.74 €

Pour l'affectation des résultats il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020 : Excédent	190 499.39 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	310 234.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses) : besoin de financement	0 €
Capacité de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	310 234.74 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0 €
2. Report en fonctionnement au R/002	190 499.39 €
3. Report en investissement au R/001	310 234.74 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



Résultats budgétaires de l'exercice

60400 - SERVICE TRANSPORT CCPH

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	16 515,82	221 962,00	238 477,82
Titres de recette émis (b)	2 885,18	225 566,35	228 451,53
Réductions de titres (c)		43 226,00	43 226,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 885,18	182 340,35	185 225,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	16 515,82	221 962,00	238 477,82
Mandats émis (f)	655,00	159 534,20	160 189,20
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	655,00	159 534,20	160 189,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 230,18	22 806,15	25 036,33
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-DEL009_2020-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60400 - SERVICE TRANSPORT CCPH

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial SERVICE TRANSPORT CCPH Investissement Fonctionnement	13 630,64		2 230,18 22 806,15 25 036,33		15 860,82 22 806,15 38 666,97
Sous-Total	13 630,64		25 036,33		38 666,97
TOTAL III	13 630,64		25 036,33		38 666,97
TOTAL I + II + III	13 630,64		25 036,33		38 666,97

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-DEL009_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°009/2020

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe TAD

Le Président Fernand BURKHALTER présente le compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe TAD.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	159 534,20 €
	Section d'investissement :	655,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	182 340,35 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-DEL009_2020-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°010/2020

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget annexe TAD

Le Vice-président, délégué aux finances présente le compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget annexe TAD de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget annexe TAD.

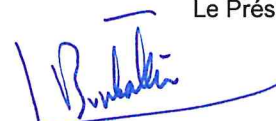
DEPENSES :	Section de fonctionnement :	159 534,20 €
	Section d'investissement :	655,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	182 340,35 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°011/2020

Objet : Budget annexe TAD : Affectation des résultats

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2019,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 22 806,15 €	+ 22 806,15 €
Investissement	+ 13 630,64 €	+ 2 230,18 €	15 860,82 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2020

Reçu en préfecture le 14/04/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-011_2020BIS-DE



Pour l'affectation des résultats il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020	+ 22 806,15 €
Solde d'investissement (excédent)	15 860,82 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	15 860,82 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	22 806,15 €
3. Report en investissement au R/001	15 860,82 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,

Envoyé en préfecture le 14/04/2020

Reçu en préfecture le 14/04/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-011_2020BIS-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°012/2020

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe CAPC

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	118 017,60 €
	Section d'investissement :	82 281,97 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	115 258,28 €
	Section d'investissement :	76 585,77 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 14/04/2020

Reçu en préfecture le 14/04/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-012_2020B-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°013/2020

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget annexe CAPC

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget annexe CAPC de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget annexe CAPC.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	118 017,60 €
	Section d'investissement :	82 281,97 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	115 258,28 €
	Section d'investissement :	76 585,77 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°014/2020

Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe CAPC

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	20 865,46 €	- 2 759,32 €	18 106,14 €
Investissement	+99 733,12 €	- 5 696,20 €	94 036,92 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **3 921,10 €**, soit un besoin de financement de **3 921,10 €**.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020 (Excédent)	18 106,14 €
Solde d'Investissement (Excédent)	94 036,92 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	3 921,10€
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	90 115,82 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	18 106,14 €
3. Report en investissement au R/001	94 036,92 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-014_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°015/2020

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 397 471,25 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 397 471,25 €
	Section d'investissement :	800 000,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



60500 - ZAC DES GUINNOTTES CCFH

Exercice 2019

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 568 284,00	2 336 568,00	3 904 852,00
Titres de recette émis (b)	800 000,00	1 397 471,25	2 197 471,25
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	800 000,00	1 397 471,25	2 197 471,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 568 284,00	2 336 568,00	3 904 852,00
Mandats émis (f)	1 397 471,25	1 398 271,25	2 795 742,50
Annulations de mandats (g)		800,00	800,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 397 471,25	1 397 471,25	2 794 942,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			597 471,25
(h - d) Déficit	597 471,25		597 471,25

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-015_2020-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60500 - ZAC DES GUINNOTTES CCPH

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC DES GUINNOTTES CCPH Investissement Fonctionnement			-597 471,25		-597 471,25
Sous-Total			-597 471,25		-597 471,25
TOTAL II			-597 471,25		-597 471,25
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-597 471,25		-597 471,25

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-015_2020-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°016/2020

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget annexe ZAC des Guinnottes de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 397 471,25 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 397 471,25 €
	Section d'investissement :	800 000,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°017/2020

Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	- 597 471,25 €	- 597 471,25 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-017_2020-DE

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	-597 471,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 597 471,25 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 597 471,25 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°018/2020

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2019 du Budget annexe ZAC des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2019 du Budget annexe ZAC des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 260,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 260,00 €
	Section d'investissement :	0,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



Résultats budgétaires de l'exercice

60600 - ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 380,00	148 760,00	223 140,00
Titres de recette émis (b)		2 260,00	2 260,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		2 260,00	2 260,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	74 380,00	148 760,00	223 140,00
Mandats émis (f)	2 260,00		4 700,00
Annulations de mandats (g)		180,00	180,00
Depenses nettes (h = f - g)	2 260,00	2 260,00	4 520,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			2 260,00
(h - d) Déficit	2 260,00		

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-018_2020-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60600 - ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH Investissement Fonctionnement			-2 260,00		-2 260,00
Sous-Total			-2 260,00		-2 260,00
TOTAL II			-2 260,00		-2 260,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			-2 260,00		-2 260,00

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-018_2020-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECHOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°019/2020

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZAC des Champs Piot

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2019 du budget annexe ZAC des Champs Piot de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2019 du Budget annexe ZAC des Champs Piot.

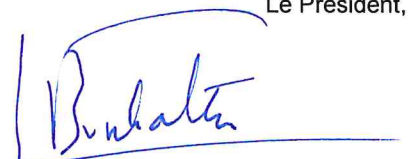
DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 260,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 260,00 €
	Section d'investissement :	0,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°020/2020

Objet : Affectation des résultats du Budget Annexe ZAC des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	- 2 260,00 €	- 2 260,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-020_2020-DE

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2020	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	-2 260,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 2 260,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	2 260,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

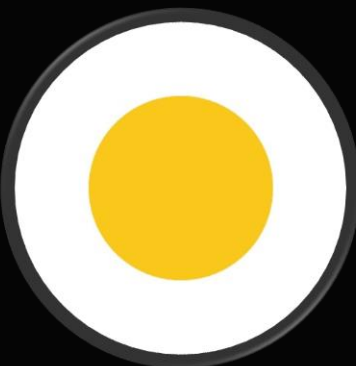
Le Président,

pays
d'Héricourt
communauté de communes

« UN TERRITOIRE, DES PROJETS, UNE AMBITION COMMUNE »



**DÉBAT SUR LE RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2020**



SOMMAIRE

1. RAPPELS JURIDIQUES : PAGE 3
2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF : PAGE 5
3. LE CONTEXTE TERRITORIAL : CONTRACTUALISATION ET POLITIQUES TERRITORIALES : PAGE 21
4. LES ENJEUX : PAGE 26
5. LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2020 : PAGE 40
6. LES PROPOSITIONS : PAGE 55
7. ANNEXES : PAGE 57

1. RAPPELS JURIDIQUES

Les débats et discussions sur les orientations budgétaires représentent une étape essentielle de la procédure budgétaire et doivent permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

● Imposé par la loi du 06 février 1992, les débats se déroulent dans la période de 2 mois précédant le vote du budget. En effet, c'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une communauté comme celle du Pays d'Héricourt (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT). Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le débat ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget. Une délibération sur le budget qui ne serait pas précédée du débat sur le rapport d'orientations budgétaires est entachée d'illégalité et peut en conséquence entraîner l'annulation du budget. La discussion doit ainsi permettre au conseil communautaire de dégager des tendances fortes en matière de choix budgétaire, de définir les priorités d'investissement tout en précisant les marqueurs d'un budget tant en matière de dépenses que de recettes. Il est, par conséquent, un moment important et stratégique de discussion entre les élus. Cela doit être également l'occasion de rappeler les réflexions en cours et de prendre éventuellement position sur certains dossiers qui restent encore en suspens en vue de mesurer les conditions de leur mise en œuvre. Le présent document est donc le support aux débats qui seront engagés dans le cadre de la procédure budgétaire du Pays d'Héricourt.

● L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ainsi que le décret d'application du 24 juin 2016 ont créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 et les métropoles, le rapport de préparation doit comporter une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs. Ensuite, des obligations de transmission entre communes et EPCI ont été imposées. Pour les communes, la totalité des éléments du rapport doit être transmis au Président de l'EPCI dont la commune est membre. De même, l'EPCI doit maintenant transmettre systématiquement les éléments de son débat aux communes membres. Enfin, il doit dorénavant faire l'objet d'un vote.





Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.

● La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 a ajouté de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

● La Communauté de communes du Pays d'Héricourt dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes :

- ✓ Ordures Ménagères,
- ✓ Centre d'affaires Pierre Carmien,
- ✓ Transport,
- ✓ ZA des Champs Piot,
- ✓ ZA des Guinottes.

2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

■ Le contexte économique mondial et européen (Sources CCPH, LA BANQUE POSTALE, CAISSE D'ÉPARGNE)

RALENTISSEMENT SYNCHRONISÉ DE L'ÉCONOMIE MONDIALE



L'année 2019 a été caractérisée par un degré d'incertitude record rappelant ainsi que la politique est un facteur à ne pas négliger dans l'évolution de la conjoncture et des marchés. Les incertitudes politiques et géopolitiques ont été nombreuses : guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, absence d'accord sur le *Brexit* et imbroglio politique au Royaume-Uni, ampleur du ralentissement en Chine, élections européennes et montée des populismes, crise Iran-États-Unis... La mise en place de barrières tarifaires et le risque de *Brexit* sans accord ont eu un impact direct sur le volume des exportations et un impact indirect sur l'activité au travers d'un choc de confiance. Ces

incertitudes ont entraîné, au tournant de l'été 2019, une nette révision baissière des prévisions de croissance. Les dernières semaines de 2019 ont toutefois ravivé les espoirs mais les conséquences sur l'évolution de la conjoncture mondiale sont d'ores et déjà significatives. Ces incertitudes ont déjà eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial de 3,7 % en 2018 à 3 % en 2019 (estimations *Natixis*).

Tout au long de 2019, les indicateurs ont signalé une décélération globale et synchronisée. La production manufacturière mondiale a frôlé la récession avant de repasser en phase de croissance très modérée sur les 2 derniers mois de l'année. Si l'activité dans les services a continué de progresser, elle a cependant sensiblement ralenti. L'année s'est toutefois clôturée sur une amélioration et des perspectives plus favorables pour le commerce mondial. Le risque de *Brexit* dur a été écarté et les États-Unis et la Chine ont trouvé un accord partiel en fin d'année, qui a été signé le 15 janvier dernier. Si tout n'est pas réglé, ces éléments devraient permettre une reprise cyclique et suggèrent que le point bas a été atteint. Face au ralentissement de la croissance, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales se sont montrées résolument accommodantes. Après 7 mois de statu quo la *Fed* a abaissé par 3 fois son taux de base tandis que la BCE a proposé un ensemble complet de mesures qui pourrait contribuer au maintien ou à une reprise de la croissance.

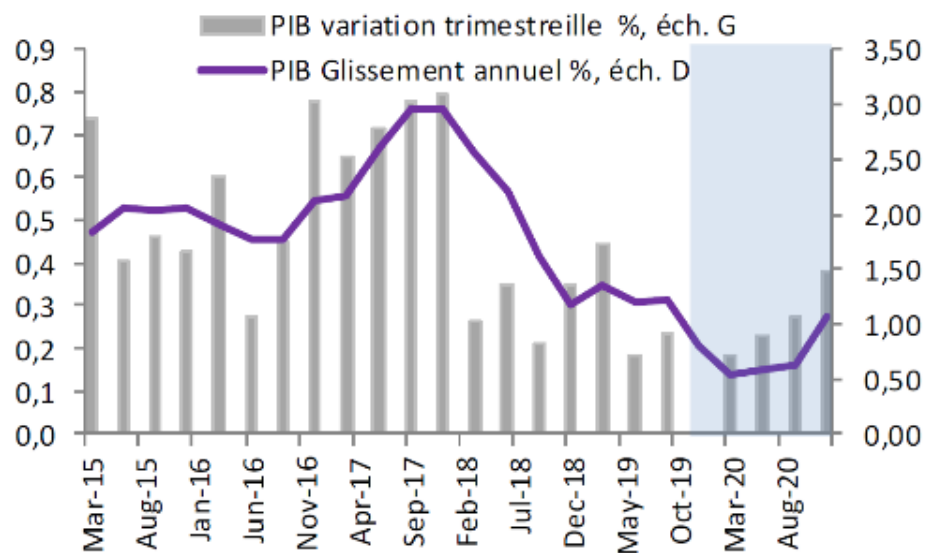
Toutefois, la crise liée au *coronavirus* vient d'éclater au moment où l'horizon s'éclaircissait : trêve dans la guerre commerciale sino-américaine, baisse des tensions entre Washington et Téhéran, prévision de croissance plus optimiste du FMI et regain de confiance des industriels européens. Si la prospérité repose sur la confiance et la visibilité, les prochaines semaines s'annoncent très incertaines. Faute de repères sérieux, les prévisionnistes ont du mal à anticiper les retombées économiques de ce nouvel avatar du coronavirus. Une nouvelle incertitude qui pèse sur l'économie mondiale.

ZONE EURO : ENTRE RISQUES EXTERNES ET RECESSION INDUSTRIELLE EN ALLEMAGNE

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et stagne au quatrième trimestre. La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Toutefois, les premiers signes de stabilisation du ralentissement de la croissance ont pu être observés au cours des dernières semaines, suggérant que le point bas a été atteint. La croissance du PIB devrait rester faible au premier semestre mais une reprise progressive pourrait se matérialiser au cours du second semestre 2020 en l'absence de choc extérieur majeur. Les facteurs intérieurs devraient rester favorables, avec une demande domestique soutenue par la hausse de l'emploi et l'absence de tension inflationniste.



Profil de croissance zone euro



Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres. Enfin, la faiblesse de l'inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages.

Après avoir ralenti de 1,9 % en 2018 à 1,2 % en 2019, la croissance du PIB en zone devrait atteindre 0,8 % en 2020, essentiellement en raison de la faiblesse de la croissance allemande (0,5 % en 2019 et 2020).

■ Éléments de conjoncture économique nationale

UNE CROISSANCE RESILIENTE FACE AUX RISQUES EXTERIEURS

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel généralisé. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle dépasse assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne.

- Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,9 % à 1,2 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable autour de 1,3 % et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.



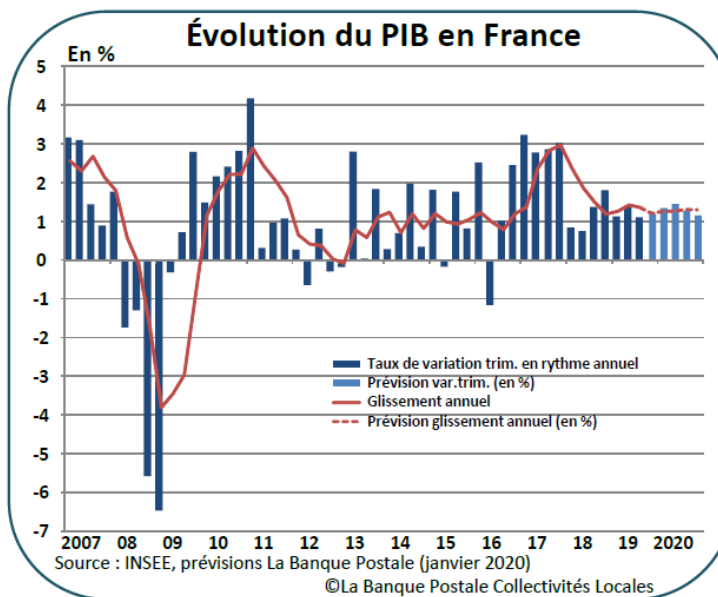
L'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques.

- Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à :

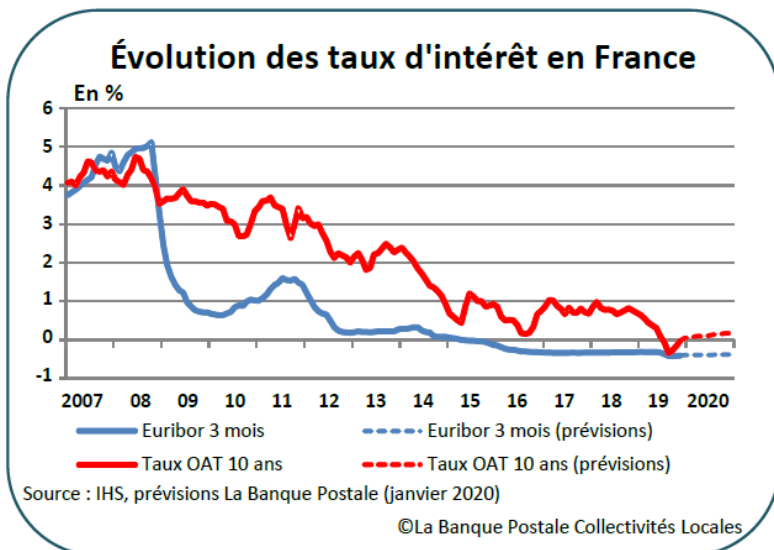
- l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi,
- la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020,
- la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au 3^{ème} trimestre 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.



Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2019e	2020p
Taux de croissance du PIB	1,3%	1,3%
Taux d'inflation	1,2%	1,3%
Taux de chômage	8,2%	8,0%

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
 Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)



Taux d'intérêt (%)		2019e	2020p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,36	-0,39
	Fin d'année	-0,39	-0,38
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,13	0,12
	Fin d'année	0,04	0,17

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
 Source : IHS, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

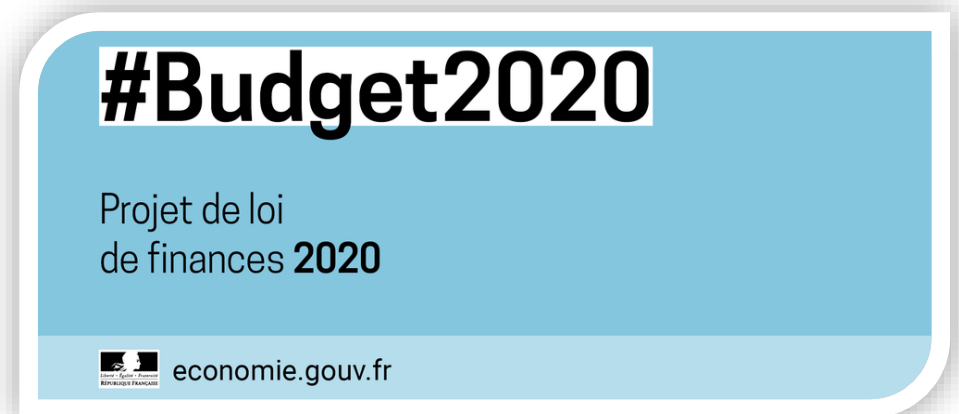
■ Loi de finances et loi de programmation des finances publiques

Le projet de loi de finances 2020, qui fixe le projet de budget national 2020 a été présenté par le gouvernement le 27 septembre 2019. Après son vote par le Parlement au cours du dernier trimestre, la version définitive de la loi de finances a été publiée au Journal officiel de la République à la fin de l'année 2019.

Pour l'année 2020, le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance (évolution PIB LF) de 1,30 % et d'une évolution des prix hors tabac de 1,00 %. Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2019 a été ramenée à 1,40 % (au lieu de 1,70 % en PLF pour 2019) et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 1,00 % pour 2019 (au lieu de 1,30 % en PLF pour 2019).

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, la LFI 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités. Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la TH, initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1^{er} semestre 2019 sont finalement intégrées dans un article de la LFI. Malgré cette publication tardive, les futurs candidats aux élections locales pourront s'approprier ce nouveau cadre et l'intégrer dans leur programme.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018 2022 votée en même temps que la loi de finances 2018 ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.



DOTATIONS, CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT ET SPECIFICITES DE LA LF 2020

● Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage. Ils atteignent 115,7 milliards dans la LFI 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+3 milliards d'€).

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour neutraliser les effets de la réforme.

● Concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

Cette mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations principales :

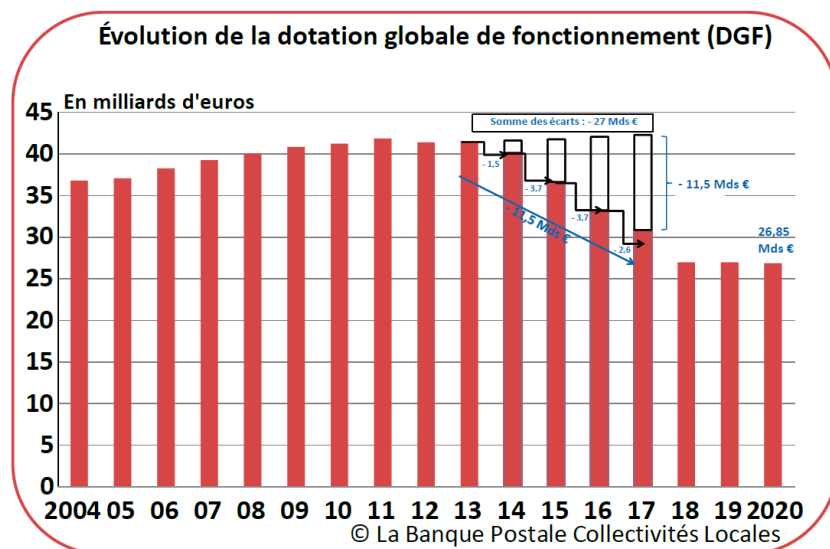


- la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSI).

● **Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020.**

Les prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35%). Les PSR, qui s'élèvent à 41,247 milliards d'€ sont en légère augmentation de 1,7% par rapport à la LFI 2019. La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,847 Mds.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires. Le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017. La dotation particulière élu local est abondée de 28 millions afin de financer la revalorisation des indemnités versées aux élus prévue dans la loi « Engagement et proximité », promulguée le 27 décembre dernier.



A périmètre courant	(en milliers €)	(en milliers €)	LFI 2019 / LFI 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 846 874	26 948 048	-0,4%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	8 250	11 028	-25,2%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 669 094	2 309 548	15,6%
Dotation particulière élu local (DPEL)	93 006	65 006	43,1%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	466 980	491 877	-5,1%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 917 964	2 976 964	-2,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	451 254	499 683	-9,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	90 575	-47,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	0	NC
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie Française	90 552	0	NC
TOTAL	41 246 740	40 575 360	1,7%

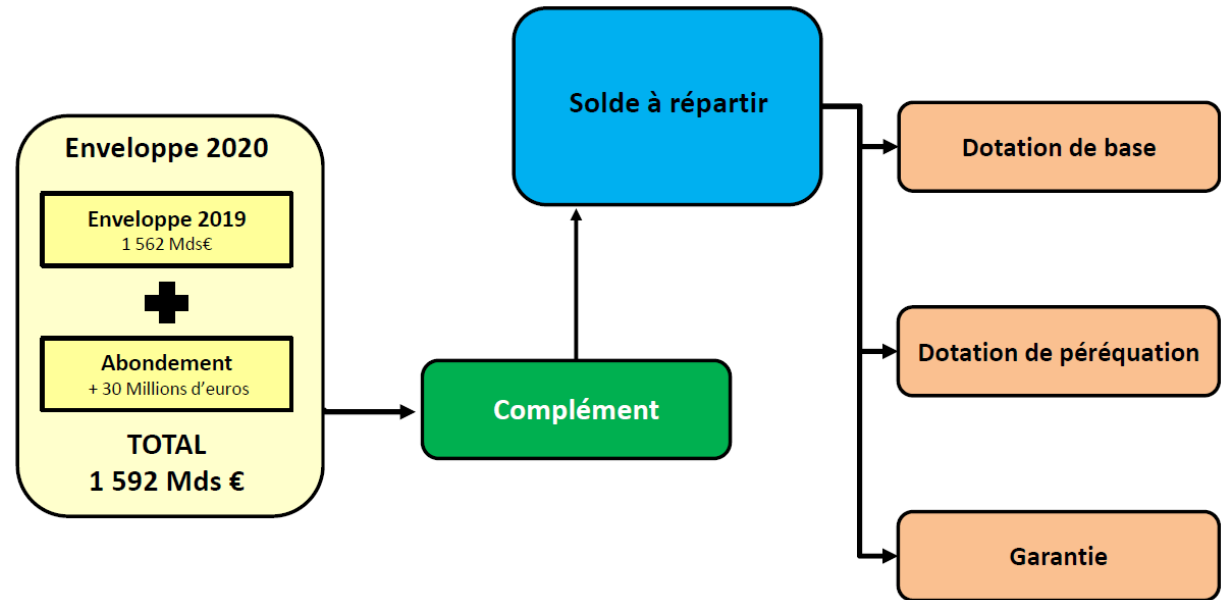
Source : LFI 2020



ARCHITECTURE POUR 2020

● Dotations

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans cette LFI. D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1^{ère} année d'application, soit 2019. La LFI 2020 les pérennise pour les 1^{ères} années de mise en œuvre de la réforme.



REPARTITION DE LA DOTATION DE BASE

- La dotation de Base des EPCI demeure répartie en fonction de la population et du CIF de l'EPCI.
- Le seul changement résultant de la suppression des catégories est la prise en compte d'une valeur de point unique pour la répartition de cette dotation.

$$\text{Dotation de base} = \text{Population DGF de l'année} \times \text{CIF de l'année} \times \text{Valeur de point}$$

● **Report de la prise en compte des redevances d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale des communautés**

L'assainissement est déjà une compétence obligatoire pour les métropoles et les communautés urbaines et le devient pour les communautés d'agglomération en 2020 suite à la Loi NOTRe. S'agissant des communautés de communes, cette compétence devient également obligatoire à compter de 2020. Cependant, la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, leur donne la possibilité (sous certaines conditions) de reporter cette prise de compétence à 2026.

En l'état actuel des textes, la loi de finances pour 2019 prévoit que la redevance d'assainissement sera prise en compte dans le calcul du CIF des CC, à partir de 2020 ; or, début 2019, 38 % des CC avaient pris la compétence d'assainissement collectif et 69 % la compétence d'assainissement non collectif, ce qui créerait, sans modification du droit existant, un accroissement du CIF des seules CC qui n'ont pas délégué l'exercice de la compétence.

Cet article repousse donc la prise en compte de la redevance assainissement dans le CIF des CC à 2026.

● **Les mécanismes de garantie et de plafonnement des dotations**

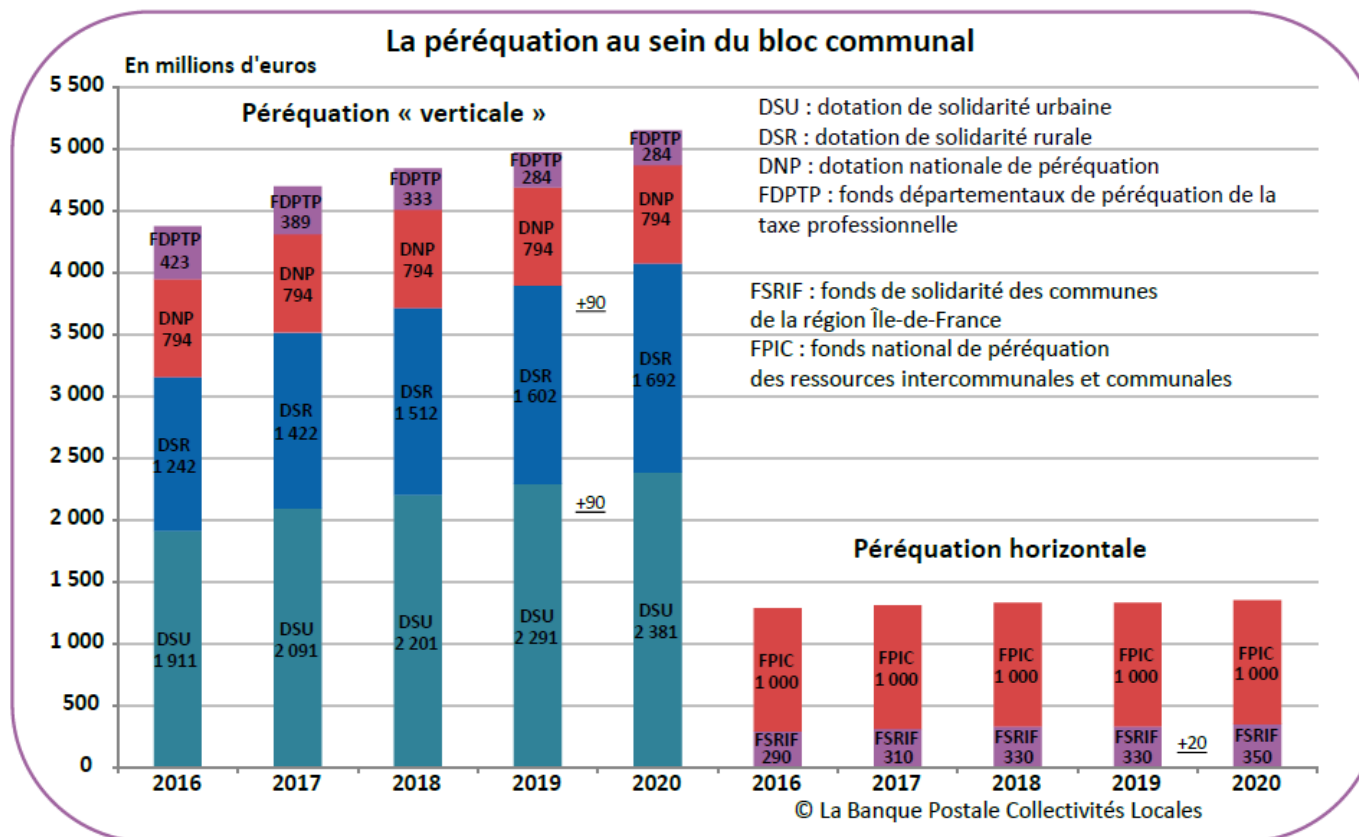
Les mécanismes de garantie restent identiques à ceux appliqués en 2019. L'évolution à la hausse de la dotation d'intercommunalité par habitant est maintenue à +10 % par rapport à n-1. Ce plafonnement s'appliquera dès 2020 à l'ensemble des EPCI ayant changé de catégorie. Il y a donc un point final à la perception de bonus qui pouvaient être conséquents lors du changement de catégorie.

Évolutions des garanties de maintien de la dotation d'intercommunalité		
		2019
Garantie de maintien de la dotation d'intercommunalité par habitant	Métropole/communauté urbaine	CIF > 40%
	CA	CIF > 40%
	CC FPU	CIF > 50%
	CC FA	CIF > 50%
	Pour potentiel fiscal faible (inférieur à la moitié du niveau moyen de la catégorie)	Maintien de la garantie
	Fusion/ transformation	Maintien de la garantie
	Evolution de la spontanée	Supprimée
Garantie à 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant		Maintien de la garantie

- Extension pour 2020 de la garantie dérogatoire accordée au titre d'une perte de l'éligibilité au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

L'enveloppe reste stable (1 Milliard d'euros depuis 2016) avec une prolongation des garanties de reversement en cas de perte d'éligibilité. En effet, en cas de perte d'éligibilité au reversement du FPIC, la garantie de droit commun prévoit que l'ensemble intercommunal reçoit 50% du dernier montant notifié pendant 1 an. Une garantie spécifique avait été mise en place suite aux fusions d'EPCI (notamment pour les pertes d'éligibilité en 2018) afin de lisser les effets de la réforme territoriale sur les ressources locales : pour 2018, 85% du montant 2017 et pour 2019, 70% du montant 2018.

La Loi de finances prolonge cette garantie en 2020 avec 50% du montant 2019 garanti.



LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

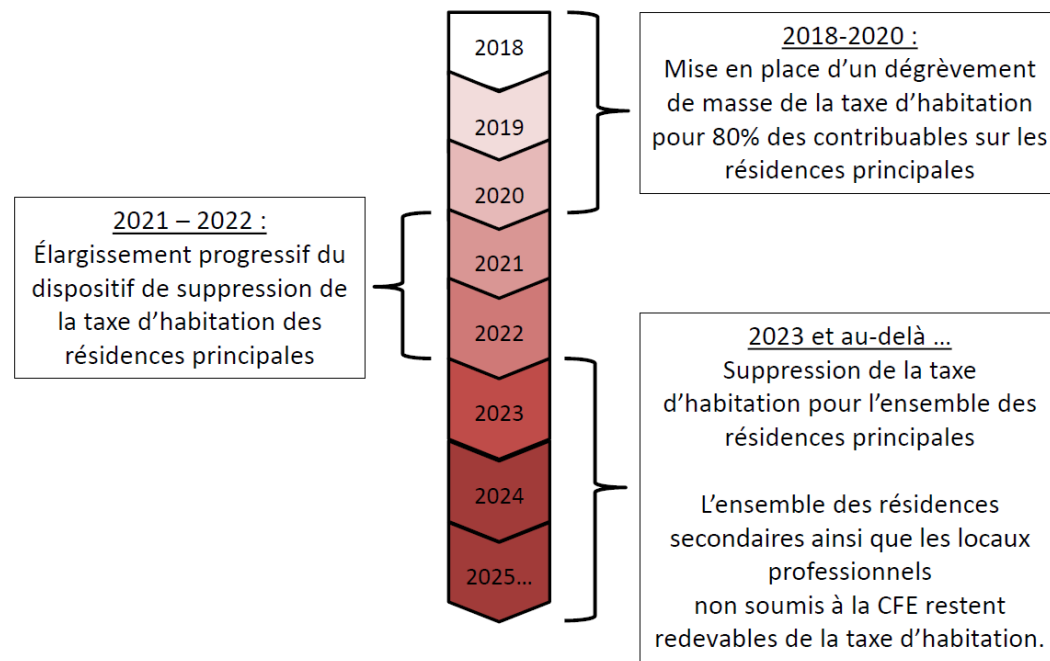
La suppression totale et définitive de la taxe sur l'habitation principale agit comme un allègement massif de la pression fiscale qui, en tenant compte des exonérations existantes, permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale.

Compte tenu de cette suppression, une refonte du financement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est également prévue avec une compensation à l'euro près, dynamique dans le temps.

● Cette réforme, qui sera progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023, comporte plusieurs volets :

- La suppression de la TH sur la résidence principale ;
- Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes ;
- L'adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;
- L'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB ;
- La mise en œuvre de mesures de compensation pour les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions ;
- L'adaptation des dispositifs de compensation des exonérations de fiscalité locale et la mise à la charge des collectivités territoriales du produit supplémentaire de TH issu de la hausse des taux entre 2017 et 2020 et portant sur le dégrèvement prévu à l'article 1414 C du code général des impôts (CGI).

LA TAXE D'HABITATION : UNE RÉFORME EN TROIS TEMPS





Dans un premier temps le texte supprime totalement et définitivement la TH sur la résidence principale. La suppression définitive de cet impôt est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale. En 2020, le dégrèvement, sous conditions de ressources, de TH sur la résidence principale dont bénéficient 80 % des foyers, prévu à l'article 1414 C du CGI, est adapté afin que les contribuables concernés ne paient plus aucune cotisation de TH sur leur résidence principale, même si les collectivités ont augmenté leur taux d'imposition entre 2017 et 2019, ce qui, en tenant compte des exonérations existantes, permettra de dispenser totalement de cet impôt les foyers qui respectent les conditions ressources issues de la loi de finances pour 2018.

Corrélativement, et afin de limiter, d'une part, les hausses de cotisation de TH pour les contribuables dont le niveau de ressources les conduit à continuer à acquitter cette taxe et, d'autre part, le coût pour l'État, les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019. Il en va de même du taux des taxes spéciales d'équipement (TSE) et de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) additionnels à la TH. De la même manière, les valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale ne sont pas revalorisées et les taux ou montants d'abattements sont gelés.

En 2021, le dégrèvement prévu à l'article 1414 C du CGI par la loi de finances pour 2018 sera transformé en exonération totale de TH sur la résidence principale et une nouvelle exonération à hauteur de 30 % sera instaurée pour les 20 % de ménages restants. En 2022, ce taux d'exonération sera porté de 30 % à 65 %. En 2021, les exonérations catégorielles de TH prévues en faveur des personnes âgées, veuves ou infirmes et de condition modeste, devenues inutiles seront également supprimées. En revanche, des mesures de coordination sont prévues pour la contribution à l'audiovisuel public qui sera réformée ultérieurement. Le dégrèvement de la contribution à l'audiovisuel public dont bénéficient ces contribuables est maintenu. En outre, à titre transitoire et jusqu'à sa suppression définitive à compter de 2023, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'État.

À compter de 2023 :

- la TH sur la résidence principale sera définitivement supprimée et la taxe, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales ;
- la taxe sur les locaux vacants (TLV) et la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale, en zone tendue, ainsi que la TH sur les locaux vacants, hors zone tendue, seront maintenues ;
- afin d'assurer le recouvrement de ces taxes, notamment la THRS, les obligations déclaratives seront aménagées.

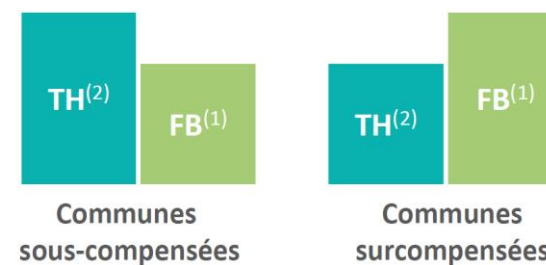
● En 2021, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements sera affectée aux communes (le département ne percevra plus de taxe foncière). Ce transfert devrait permettre de compenser en grande partie pour les communes la suppression de la TH sur les résidences principales et de renforcer la spécialisation de la TFPB en supprimant un échelon de collectivité bénéficiaire. Toutes les communes étant compensées à l'euro près et dès lors que le montant de TFPB départementale redescendu ne couvrira pas nécessairement la totalité du montant de TH supprimé, un abondement qui prendra la forme d'une part des frais de gestion perçus aujourd'hui par l'État sera prévu. Afin que la redescende de la part départementale de la TFPB aux communes ne conduise ni à un ressaut d'imposition pour les contribuables, ni à une perte de ressources pour les communes, des ajustements seront mis en œuvre. Corrélativement, le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de TFPB est suspendu, uniquement au titre de l'année 2021, pour des raisons techniques de gestion.



● Les règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales, s'agissant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la TFPB dès 2020 et, s'agissant de la THRS, en 2023, seront adaptées. Un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB aux communes sera institué.

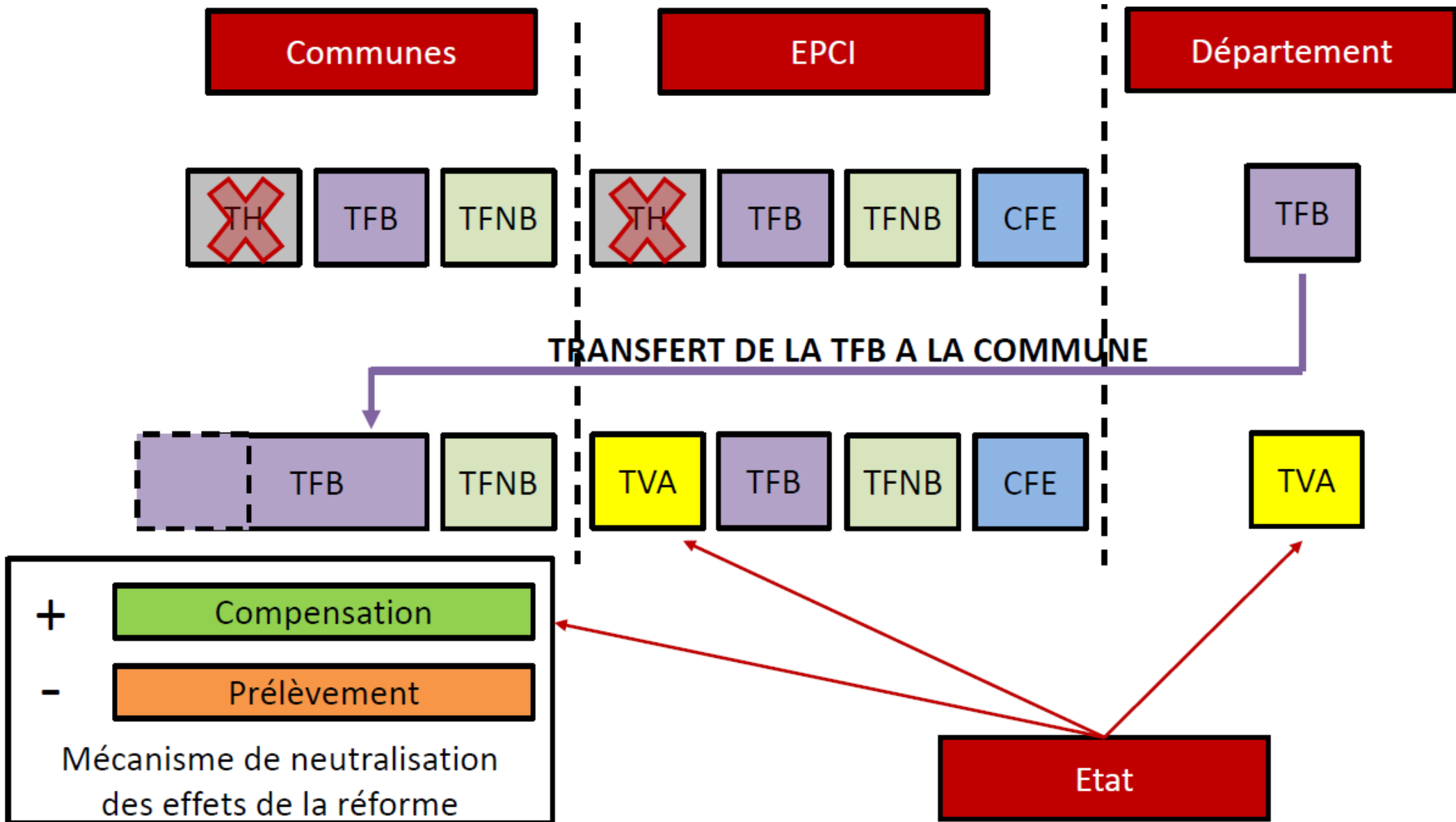
Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près au montant de TH sur la résidence principale supprimé, un mécanisme prenant la forme d'un coefficient correcteur sera mis en place.

● La différence entre la perte du produit de la TH sur les résidences principales et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de TFPB sera calculée sur la base de la situation constatée en 2020. Toutefois, les taux de TH pris en compte seront ceux appliqués en 2017. Ce coefficient correcteur s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évoluera dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB.



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune



● Afin de garantir l'équilibre financier du dispositif et d'assurer aux communes sous-compensées le versement des ressources financières qui ne seraient pas couvertes par les montants versés par les communes surcompensées, le dispositif est complété par un abondement de l'État constitué d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales et qui sera reversé à partir du compte d'avances des collectivités territoriales. Les communes pour lesquelles le produit départemental de TFPB transféré sera inférieur au produit de TH supprimé bénéficieront d'une compensation dynamique, selon l'évolution de leurs bases de TFPB. Financée par des recettes fiscales locales, à travers le compte d'avances dédié aux collectivités, cette compensation sera ainsi ancrée dans la durée. En complément, on notera que l'article 5 du projet de loi de finances pour 2020 prévoit le gel des bases et des taux de taxe d'habitation en 2020. Cela signifie que les taux d'imposition de cette taxe en 2020 sont égaux à ceux de 2019 (y compris lorsque l'évolution des taux s'inscrivait dans une procédure d'harmonisation ou de lissage), que l'actualisation forfaitaire pour 2020 n'est pas appliquée sur la valeur locative de la taxe d'habitation et que la politique d'abattement ne peut être modifiée.

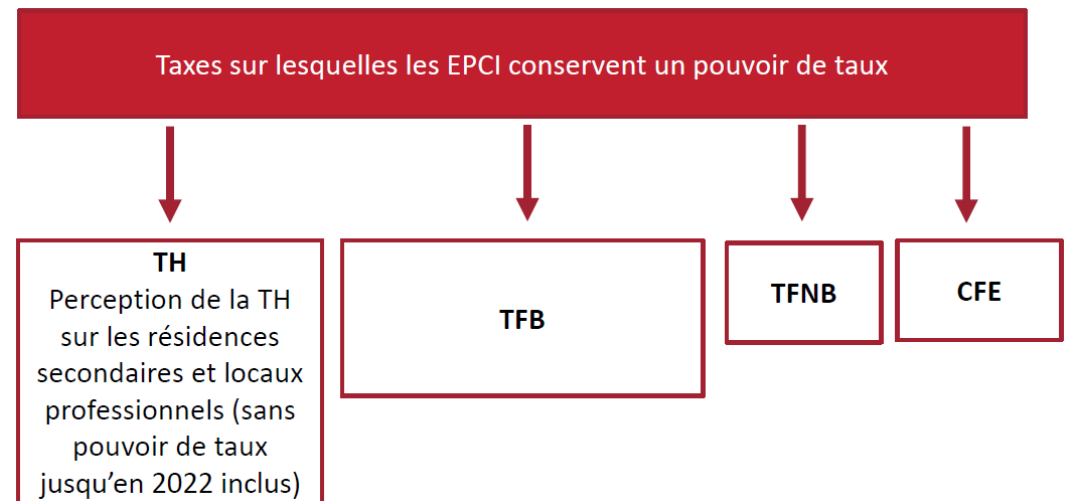
LA RÉFORME POUR L'INTERCOMMUNALITÉ

La réforme de la taxe d'habitation aura pour impact de modifier le panier fiscal des EPCI. Pour pallier à ce manque à gagner, l'Etat a décidé de transférer aux EPCI une fraction de la TVA. En effet, pour compenser les EPCI pour la perte de produit de TH, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités. La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issue du calcul suivant :

- Bases TH 2020 X Taux TH 2017

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI dynamique de ce nouvel impôt. Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'Etat.



À RETENIR

+ 1,7 %



Hausse des PSR au profit des collectivités territoriales

26,847 Md€

Dotation Globale de Fonctionnement en 2020

2021



Automatisation du FCTVA

- 151 M€



Minoration des variables d'ajustement

+ 190 M€

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

2 Md€



Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

2021



Mise en œuvre de la réforme fiscale



+ 0,9 %



Revalorisation forfaitaire des bases TH en 2020

2023



Suppression de la TH sur les résidences principales

48 M€



Compensation plafonnée liée au versement transport pour 2020

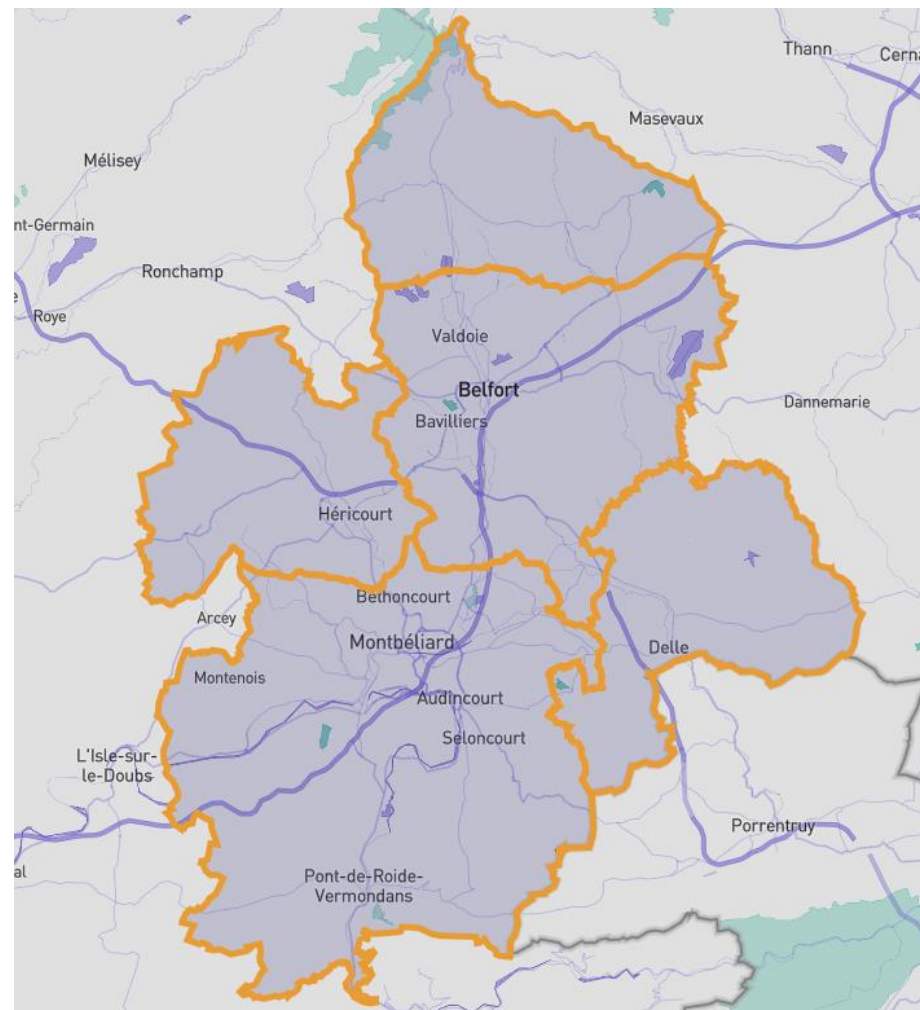
3. LE CONTEXTE TERRITORIAL : CONTRACTUALISATION ET POLITIQUES TERRITORIALES

Région, Département, Intercommunalité fixent chacun pour leur ressort géographique les grandes orientations stratégiques dans les domaines d'intervention qui leur sont confiés par la loi.

Les enjeux d'attractivité et d'aménagement des territoires en termes d'équipements structurants, d'accélération de la transition écologique et énergétique, de développement de notre économie et de création d'emplois sont largement partagés par les différents niveaux de collectivités.

Il en résulte de plus en plus que les partenariats inter collectivités font l'objet de **contractualisations** avec à la clef des financements dédiés qui sont autant d'opportunités à saisir pour le Pays d'Héricourt.

Il s'agira pour cet année 2020 de poursuivre nos engagements dans les contrats déjà signés avec la Région, le Département de Haute Saône, le Département du Doubs et l'Etat mais aussi de se projeter à travers les nouveaux dispositifs contractuels qui nous sont proposés.



3.1 - Le Contrat de Développement Métropolitain du Pôle Métropolitain Nord Franche Comté

Le contrat métropolitain a été signé avec la Région en Juillet 2019 après que les 5 EPCI aient délibéré favorablement, la CCPH ayant entériné ce contrat à l'unanimité par délibération du 04 Juillet 2019.

La Région accompagne ainsi **49 projets** sur le territoire du Pôle métropolitain pour un montant total de **35 022 700 €** sur **175 Millions d'€** d'investissements fléchés.

Pour le Pays d'Héricourt, ce sont ainsi **8 projets** qui ont ainsi été retenus mobilisant **3 Millions d'€** pour plus de **7,5 Millions d'€** d'investissements.

Maitre d'ouvrage	Projet	Coût d'opération	Subvention région recherchée	Volet contractualisé
CCPH	Aménagement des plateformes de l'Odyssée du cirque	420 K€	190 K€	METROPOLITAIN
CCPH	Centre régional de formation des arts du cirque	1 600 K€	800 K€	METROPOLITAIN
CCPH	Création d'un tiers lieu	520 K€	260 K€	METROPOLITAIN
CCPH	Coulée verte	700 K€	175 K€	CAP TERRITOIRE
CCPH	Travaux de plateforme pour la création d'un complexe culturel et de loisirs	1 500 K€	750 K€	METROPOLITAIN
Ville HERICOURT	Parc Urbain	850 K€	340 K€	CAP TERRITOIRE
Ville HERICOURT	Parvis de la tour du Château	1 200 K€	245 K€	CAP TERRITOIRE
Ville HERICOURT	Requalification Avenue de St Valbert	775 K€	240 K€	CAP TERRITOIRE
TOTAL		7 565 K€	3 000 K€	

Seul le 1^{er} projet de la CCPH (plateforme de l'Odyssée) a été déposé au titre de ce contrat, la ville d'Héricourt ayant de son côté déposé les projets Parc Urbain et St Valbert.

Pour mémoire, la Région exige que les dossiers de subvention soient déposés au 31 Août 2020, à défaut les crédits seront perdus. Une fois les dossiers déposés, les collectivités ont 3 ans pour les réaliser. Il s'agit donc à présent de dossiers prioritaires à engager.



3.2 - Le contrat PACT du Conseil Départemental de Haute Saône

Le contrat PACT 2014-2019 (Programme d'Actions Concertées Territorial) du Département, a été signé le 2 novembre 2015 et suite à un ajustement technique opéré fin 2019, ce sont 12 opérations qui ont été identifiées pour une enveloppe apportée par le Département de 1 545 000 €.

10 opérations sont d'ores et déjà réalisées et les 2 dernières sont actuellement engagées avec l'extension de la voie du Tram et la création du pôle périscolaire PLOYE à Héricourt. Cet excellent bilan en termes de réalisations et d'engagements de crédits positionne la CCPH en tête des EPCI du Département et c'est pourquoi nous ambitionnons de poursuivre rapidement le partenariat avec le Département sur la nouvelle programmation baptisée PACT 2.



3.3 - Le contrat PACT 2 du Conseil Départemental de Haute Saône

Le Département a décidé de poursuivre son accompagnement financier aux territoires et a renforcé son niveau d'intervention en allouant une dotation de 100 € par habitant sur la période 2020-2025 soit une contribution de l'ordre de 2 Millions d'€ pour le Pays d'Héricourt.

Afin de finaliser ce PACT 2 dans le courant du 1^{er} semestre 2020 puisque c'est l'objectif que nous nous fixons, la concertation a été engagée très rapidement au moyen :

- D'une réunion animée par le Président du Département à l'attention des élus communautaires pour présenter le nouveau dispositif (15 janvier à Champey),
- De 2 réunions de sous-secteur menées consécutivement à Champey et Luze les 28 Janvier et 05 Février en présence des conseillers municipaux,
- D'un questionnaire de recensement des projets communaux qui devront être structurants et dépasser le simple cadre communal, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage,
- De points d'étapes systématiques à chaque réunion d'exécutif soit 6 réunions concernées à ce jour.

Afin de rester cohérent avec nos engagements pris avec la Région, les projets du contrat métropolitain sont prioritairement fléchés sur le PACT 2.

3.4 – Le contrat C@P 25 du Conseil Départemental du Doubs

Le contrat C@P 25 adopté en 2018 est le pendant dans le Doubs du contrat PACT et couvre la période 2018-2021. Ce contrat permet d'accompagner à la fois des projets stratégiques à l'échelle de l'intercommunalité mais aussi les projets des 3 communes du DOUBS : Aibre, Laire et Le Vernoy.

Une enveloppe de **180 000 €** est réservée pour le Pays d'Héricourt.

Pour l'heure, **47 000 €** sont déjà mobilisés par la CCPH pour le projet de terrassement de l'Odyssée du cirque, tandis que la commune de Aibre a engagé son projet de micro crèche que le Département du Doubs accompagne sur ce dispositif. Des projets sont en cours à Le Vernoy et Laire également.

3.5 - Le Contrat de ruralité avec l'ETAT 2017-2020

La CCPH a été signataire dès 2017 d'un Contrat de ruralité qui a permis de mobiliser les subventions du FSIL, de la DSIL mais aussi de la DETR.

En 2019, 14 opérations ont été retenues par l'Etat sur le Pays d'Héricourt autour des **6 volets prioritaires** listés par le Comité Interministériel aux Ruralités :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...),
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale.

2 opérations sont portées par la CCPH avec l'aménagement de l'Odyssée du cirque (opération soldée) et la piste cyclable du Parc Urbain (opération en cours de réalisation).

1 opération est portée par HSAP.

11 opérations sont sous maîtrise d'ouvrage des communes avec des degrés d'avancement différents.



3.6 - Le contrat TERRITOIRES D'INDUSTRIE avec l'ETAT, la Région et le PMNFC

Territoires d'industrie est un Label gouvernemental qui associe pour le pilotage et l'animation les Régions et les EPCI et qui vise à accélérer le développement des territoires à fort potentiel industriel. **Plus de 120 territoires** ont été retenus en France dont dès la phase de lancement **le Nord Franche Comté** qui regroupe 4 EPCI (PMA, CAGB, CCST et CCPH) qui ont fait candidature commune.

La CCPH a identifié 2 actions propres qui ne sont pas encore engagées sur le plan opérationnel : **mobiliser de nouvelles disponibilités foncières pour poursuivre l'accueil et le développement industriel d'une part et d'autre part poursuivre la requalification des friches industrielles** (Tuileries prioritairement).



4. LES ENJEUX : DANS UN CONTEXTE DE NOUVELLE REFORME FISCALE ET FINANCIERE QU'IL NOUS FAUT APPREHENDER DES LE DEBUT DE LA MANDATURE, L'OBJECTIF PREMIER SERA DE FIXER UN NOUVEAU CAP DECLINE DANS UN PACTE FISCALE ET FINANCIER NOUVELLE GENERATION

4.1 : Une réforme fiscale impactante pour la CCPH qu'il faut nous approprier

- **La Taxe d'Habitation supprimée sera compensée par une fraction de TVA (Voir partie 2)**

La suppression de la Taxe d'Habitation et son remplacement par une fraction de TVA a pour conséquence directe de priver les EPCI de la possibilité d'agir sur un impôt en augmentant son taux et/ou en favorisant l'évolution de ses bases. Désormais si la CCPH souhaite augmenter la pression fiscale ne pourra intervenir que sur 2 taux à savoir le foncier bâti (le foncier non bâti restant marginal) et le taux de CFE.

La suppression de la Taxe professionnelle avait en 2010 fortement impacté notre groupement puisque cette taxe avait été remplacée par 4 impôts dont la CVAE sans pouvoir de taux, les IFER sans pouvoir de taux, la Tascom avec une modulation encadrée et la CFE avec certes un pouvoir de taux mais une recette économique divisée par deux. Cette réforme de la TP nous avait invités à rediscuter de la question fiscale entre la CCPH et ses communes et nous avons alors œuvré à l'adoption d'un pacte fiscal et financier.

Même si les prévisions de compensation de la TVA laissent entrevoir une certaine dynamique relative du produit fiscal, nous n'en maîtriserons aucunement les évolutions.

Cette réforme va nous obliger à trouver de nouveaux accords sur les évolutions de la Taxe Foncière entre la CCPH et les communes d'autant qu'une partie importante de la TF est économique, compétence importante de la CCPH. Comme les communes vont percevoir la TF du Département, l'évolution de la taxe foncière va devenir un enjeu déterminant de nos politiques publiques.

- **De nouvelles règles de lien entre les taux à comprendre**

Les règles de lien entre les taux de CFE, de Foncier Bâti et Non Bâti vont évoluer et donc nous devons bien appréhender ces nouveaux mécanismes. Ce sera un élément déterminant du prochain pacte fiscal.

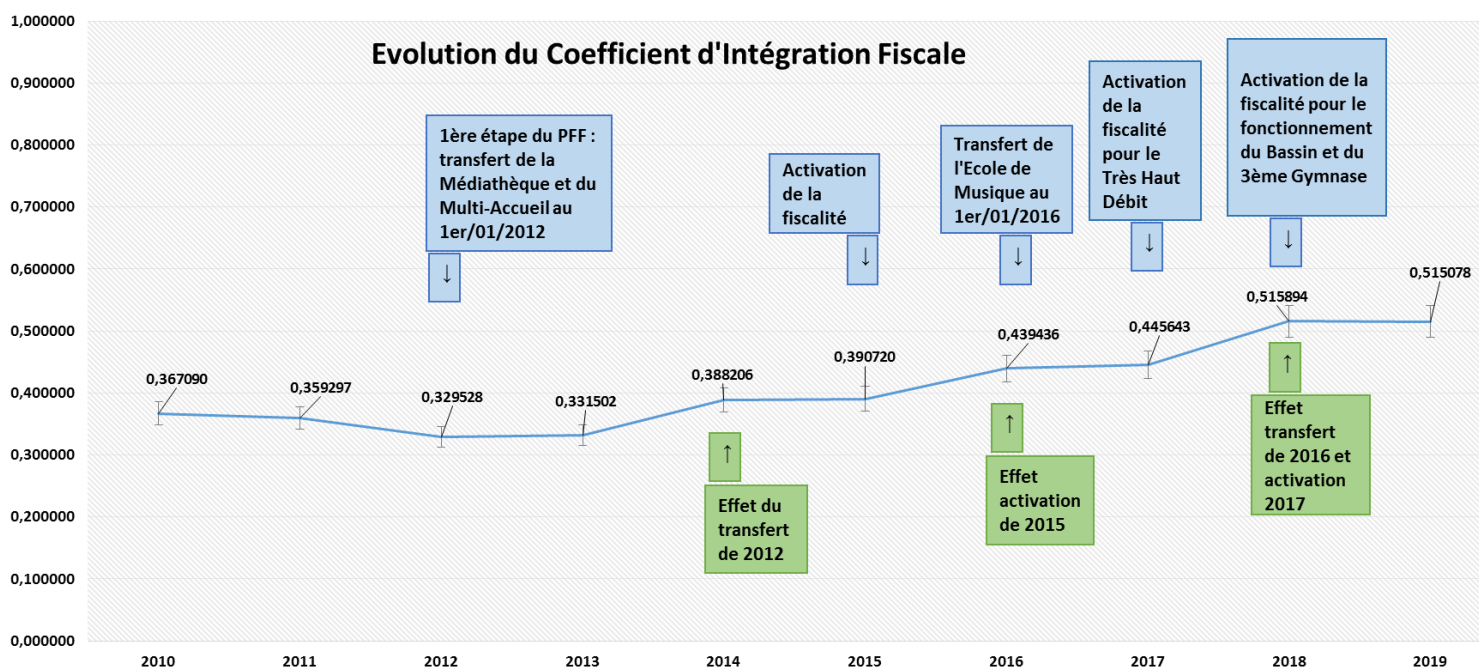
● **Des concours de l'Etat qui évoluent de nouveau favorablement pour la CCPH mais qui restent fragiles et incertains**

La contribution à l'effort de redressement des Finances publiques prélevée sur la DGF a fortement impacté les budgets des communes et des EPCI depuis 2014. En ce qui concerne la CCPH, cette contribution au redressement des finances publiques s'est traduite par une perte cumulée de l'ordre de **1 600 K€**.

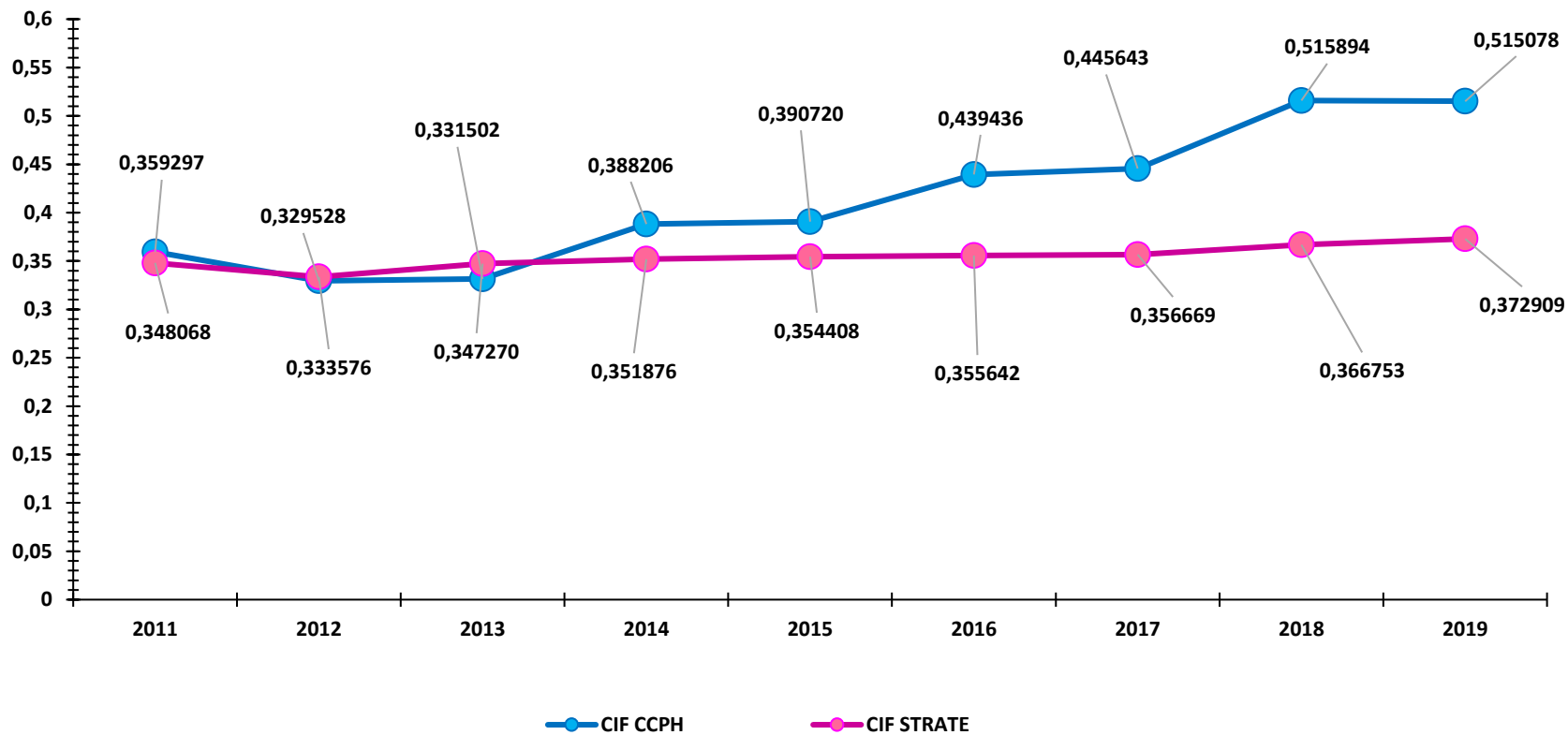
Toutefois **grâce à l'élaboration du pacte fiscal**, nous avons été bénéficiaire du FPIC et sur la même période la CCPH a encaissé environ **1 300 K€** soit un montant légèrement inférieur à la perte de DGF.

Pour mémoire le PFF avait pour objectif d'optimiser nos dotations pour limiter la pression fiscale et cet objectif a été atteint avec les différentes mesures prises en faisant progresser de manière significative notre CIF ainsi que le montre le graphique ci-dessous.

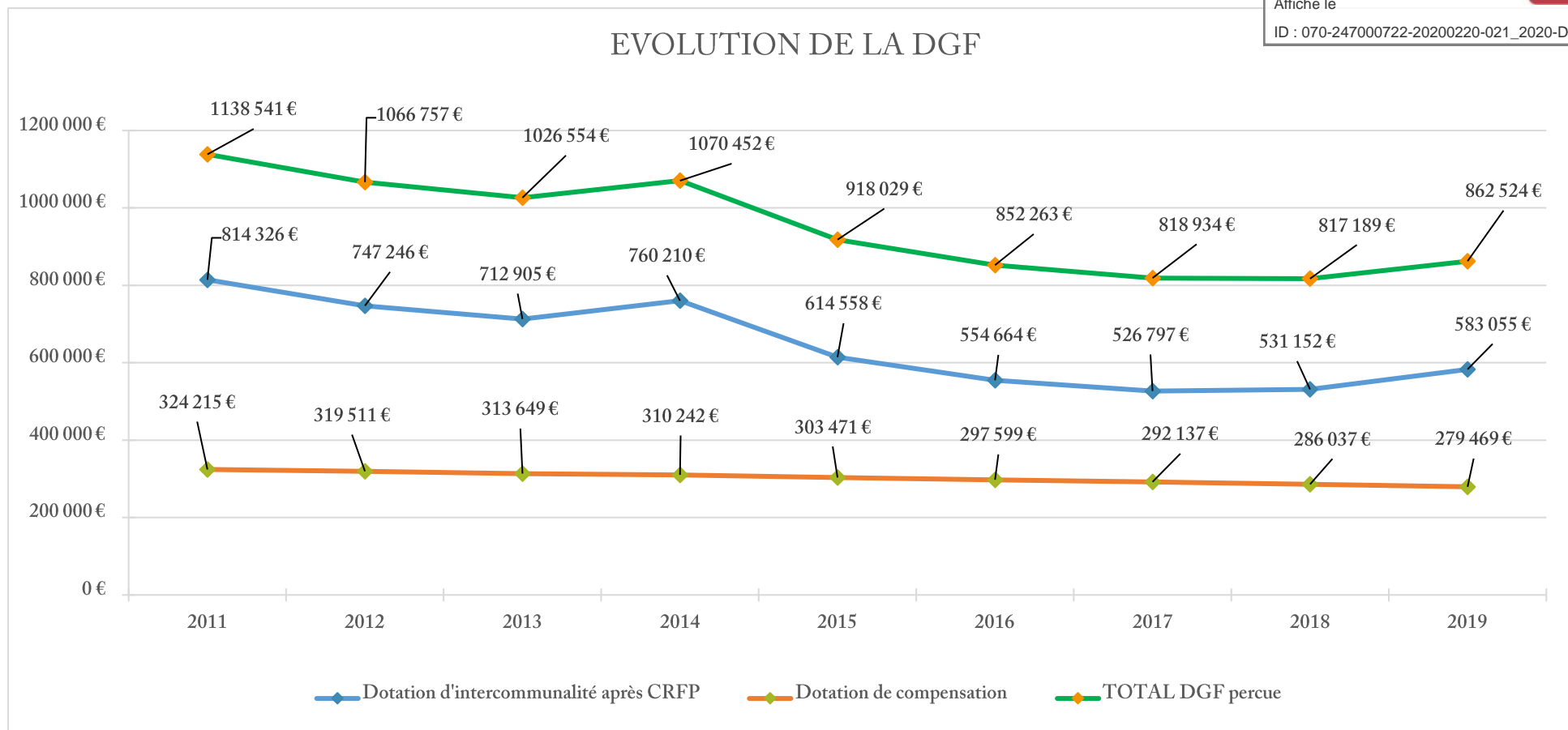
Un CIF supérieur à 0,50 permet de **garantir la dotation d'intercommunalité** laquelle non seulement a gardé son niveau antérieur mais a même évolué positivement en 2019. Nous pouvons observer que notre CIF est largement supérieur à notre strate et pour l'heure cet indicateur reste essentiel et déterminant et donc un enjeu sera de veiller à son évolution.



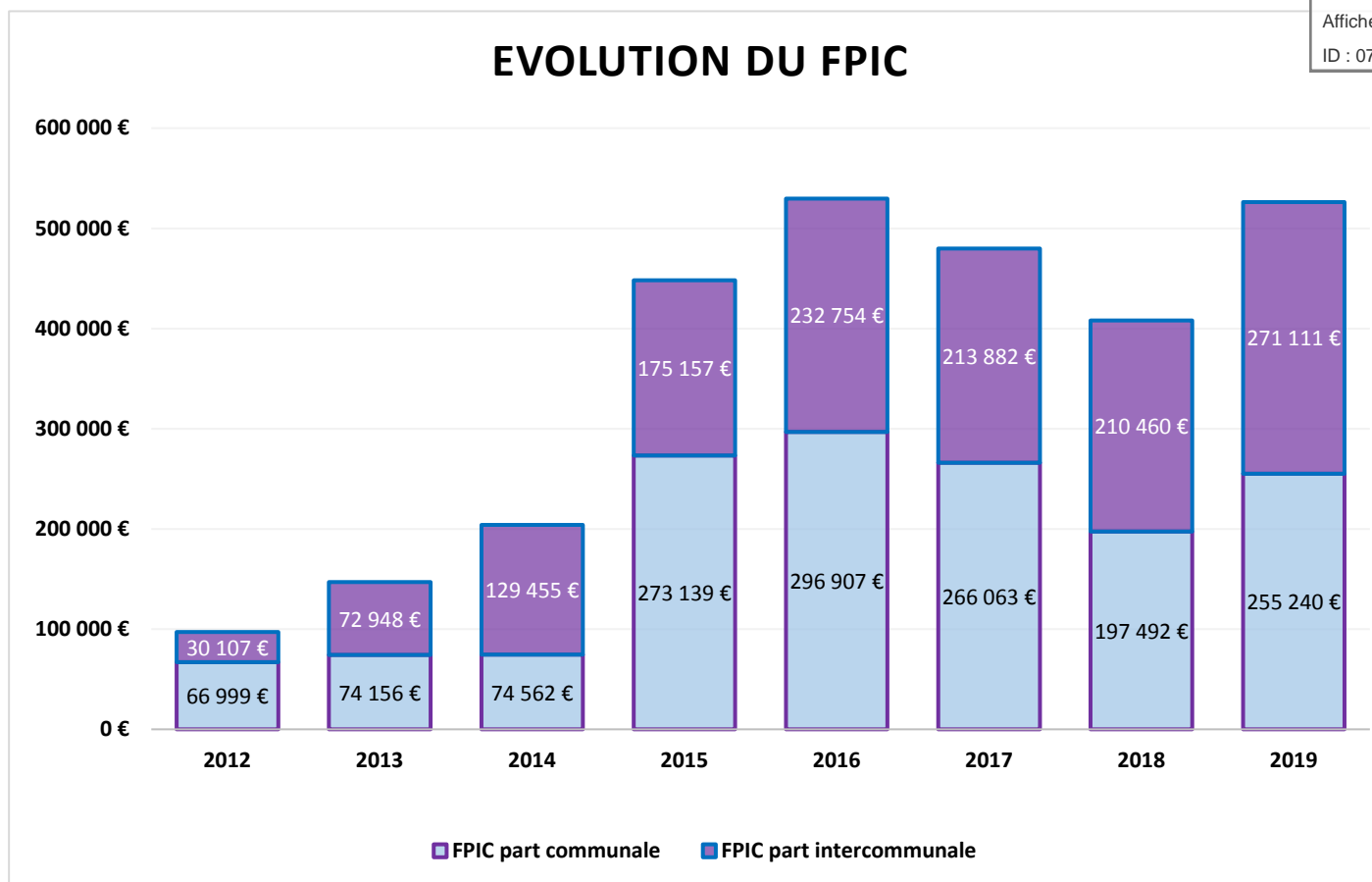
Notre CIF a progressé de 0,367 en 2010 à 0,515 en 2019 dépassant le seuil de 0,50 qui permet la garantie de la dotation d'intercommunalité.



On peut relever l'effet positif et accélérateur du pacte fiscal qui démontre que le CIF de la CCPH a augmenté beaucoup plus vite que le CIF de notre strate de référence favorisant ainsi la perception des dotations et du FPIC.



On observe une hausse de la dotation d'intercommunalité en 2019 avec un montant supérieur à celui de 2016 après des baisses successives liées à la contribution à l'effort de redressement décidée par l'Etat.



La CCPH bénéficie du FPIC dès sa création en 2012 avec une montée en puissance progressive car l'enveloppe nationale a augmenté progressivement pour plafonner à 1 Milliard d'euros depuis 2015. Nous sommes sortis du dispositif en 2017 et avons réagi dès 2018 ce qui explique que nous soyons de nouveau bénéficiaire intégralement en 2019.

On peut relever que ce FPIC est tout aussi important pour les communes que pour la CCPH.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation d'intercommunalité après CRFP	814 326 €	747 246 €	712 905 €	760 210 €	614 558 €	554 664 €	526 797 €	531 152 €	583 055 €
Dotation de compensation	324 215 €	319 511 €	313 649 €	310 242 €	303 471 €	297 599 €	292 137 €	286 037 €	279 469 €
TOTAL DGF perçue	1 138 541 €	1 066 757 €	1 026 554 €	1 070 452 €	918 029 €	852 263 €	818 934 €	817 189 €	862 524 €
FPIC part communale	-00 €	66 999 €	74 156 €	74 562 €	273 139 €	296 907 €	266 063 €	197 492 €	255 240 €
FPIC part intercommunale	-00 €	30 107 €	72 948 €	129 455 €	175 157 €	232 754 €	213 882 €	210 460 €	271 111 €
FPIC Total	-00 €	97 106 €	147 104 €	204 017 €	448 296 €	529 661 €	479 945 €	407 952 €	526 351 €
Total DGF + FPIC interco	1 138 541 €	1 096 864 €	1 099 502 €	1 199 907 €	1 093 186 €	1 085 017 €	1 032 816 €	1 027 649 €	1 133 635 €

Ce tableau illustre bien la stabilité de nos dotations entre 2011 et 2019 (après contribution) puisque sur la période de 9 années, nous sommes quasiment au même montant.

A RETENIR

Le CIF reste un indicateur majeur pour l'instant de calcul de la Dotation d'intercommunalité mais chaque année des réformes sont annoncées.

La CCPH devrait en 2020 rester bénéficiaire du FPIC en raison d'une augmentation de la fiscalité ménage opérée en 2019 mais désormais en cas de sortie du dispositif, nous passerons à 50% du montant N-1 contre 85% auparavant donc avec un tel scénario c'est une baisse lourde qu'il faudrait assumer.

Le suivi de la DGF et celui du FPIC restent donc une composante importante du prochain Pacte fiscal et financier

4.2 : Une capacité d'autofinancement à fixer pour le prochain mandat



Le mandat 2014-2020 se clôture avec à son actif un programme d'investissement particulièrement élevé en termes d'équipements construits (SIB, Maison de l'enfant, RPAM, Maison de la formation, Gymnase du champ de foire, Bassin d'apprentissage, extension Acier+, Extension Coisevaux, requalification tissages du Pâquis, Tuilerie, Voie du Tram, Plateau sportif, aménagement des Coquerilles...) mais nous avons par ailleurs également accueilli ou développé de nouveaux services intercommunaux (Ecole de musique, ADS, bassin de natation ...).

Grâce à un taux de subvention moyen de plus de **70%** résultant de nos engagements dans les différentes politiques contractuelles et sectorielles, et grâce aussi à une gestion rigoureuse de notre capacité d'autofinancement, notre recours à l'emprunt est resté très limité tout comme le recours à la pression fiscale des ménages.

Les communes ont également été mises à contribution sur 2 années pour participer au financement du Haut débit conformément aux accords fondamentaux inscrits dans le Pacte Fiscal et Financier.

De notre CAF dépendra naturellement nos projets pour le prochain mandat et ce sera un enjeu prioritaire. Aussi, nous pouvons déjà nous appuyer sur un bilan 2019 satisfaisant et un endettement limité.

● Une situation financière saine avec un bilan de clôture 2019 satisfaisant. Zoom sur le Compte administratif prévisionnel du budget principal

Les résultats de 2019 présentent un excédent de l'exercice de + 1 171 822,62 € en section de fonctionnement et un excédent de + 639 819,45 € de la section d'investissement.

Avec les reports de l'année, nous avons un résultat cumulé de + 2 084 391 € en fonctionnement et un déficit d'investissement quasi nul puisque de - 64 773 € après restes à réaliser.

Ce sont donc avec des comptes parfaitement solides que la CCPH peut entamer le nouveau mandat.

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 378 685,85 €	1 307 136,30 €	1 516 963,27 €	1 331 002,29 €	1 444 934,74 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	2 315 955,60 €	3 479 989,83 €	3 625 086,33 €	3 665 663,90 €	3 865 939,66 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	893 504,55 €	451 455,91€	571 042,59 €	543 462,75 €	543 234,83 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 117 682,66 €	1 102 322,56 €	1 115 786,82 €	2 081 304,23 €	1 172 105,57 €
Chapitre 66 : Charges financières	3 976,16 €	3 255,71 €	4 661,38 €	12 107,74 €	14 587,74 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	23 341,11 €	21 732,00 €	4 056,55 €	31 634,32 €	7 511,10 €
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	611 000,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES RELLES	5 733 145,93 €	6 505 892,31 €	6 837 596,94 €	8 276 175,23 €	7 048 313,64 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	370 080,06 €	382 120,81 €	375 343,00 €	408 596,92€	613 858,90 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	370 080,06 €	382 120,81 €	375 343,00 €	408 596,92 €	613 858,90 €
DEPENSES TOTALES	6 103 225,99 €	6 888 013,12 €	7 212 939,94 €	8 684 772,15 €	7 662 172,54 €
RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Chapitre 013 : Atténuation de charges	41 969,26 €	81 324,53 €	68 122,71 €	33 583,55 €	98 302,20 €
Chapitre 70 : Produits des services	582 606,96 €	806 992,99 €	827 576,01 €	866 139,98 €	932 996,77 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	3 810 627,49 €	4 072 289,25 €	4 584 534,25 €	4 775 874,25 €	5 201 131,25 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 377 425,81 €	2 159 716,99 €	2 517 991,07 €	2 277 747,09 €	2 102 688,35 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	7 591,01 €	18 617,53 €	15 417,00 €	13 804,88 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	2 035,45€	7 797,26 €	13 758,35 €	9 651 ,00 €	222 814,85 €
Chapitre 78 : Reprises sur amort. et provisions	0,00 €	0,00 €	420 136,11 €	0,00 €	255 894,42 €
TOTAL RECETTES RELLES	6 816 664,97 €	7 135 712,03 €	8 269 170,35 €	7 978 412,87 €	8 827 632,72 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	8 144,04 €	8 144,04 €	6 362,44 €	6 362,44 €	6 362,44 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	8 144,04 €	8 144,04 €	6 362,44 €	6 362,44 €	6 362,44 €
002 : Résultat de fonctionnement reporté	475 204,70 €	1 196 787,72 €	464 953,38 €	1 610 998,98 €	912 568,67€
RECETTES TOTALES	7 300 013,71 €	8 340 643,79 €	8 922 051,85 €	9 595 774,29 €	9 746 563,83 €

● Un endettement maîtrisé

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2019	Année d'extinction
Caisse d'Épargne	4,06 %	Principal	20 562,27 €	2020
CAF	0 %	Principal	1 874,00 €	2020
CAF	0 %	Principal	8 198,68 €	2021
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	765 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	269 225,90 €	2028
Caisse d'Épargne	2,96 %	OM	11 386,86 €	2020
Caisse d'Épargne	2,19 %	OM	105 359,83 €	2029
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	94 472,86 €	2023
TOTAL			1 276 080,40 €	
Caisse d'Épargne	0,42 %	ZAC des Guinnottes	800 000,00 €	2021
TOTAL			2 076 080,40 €	

Sur les 5 emprunts restants au Budget principal, 2 s'éteignent en 2020 et le niveau d'endettement restera donc très limité donnant à la CCPH de réelles capacités d'emprunt pour son prochain programme pluri annuel d'investissement. Le capital restant dû est de 1 276 080 €, ce qui est très faible.

En effet, l'emprunt à court terme de 800 000 € au budget ZAC des GUINNOTTES doit être remboursé après commercialisation des terrains et perception des subventions attendues.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2019	Terme de l'engagement
SEDIA	2 000 000 €	800 000 €	688 102,62 €	2020
SEDIA	500 000 €	200 000 €	41 666,85 €	2021
SEDIA	790 000 €	632 000 €	42 004,55 €	2020
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	29 706,62 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	2 105 904,84 €	2030
TOTAL	5 553 000 €	2 763 500 €	2 907 385,48 €	

La CCPH garantit actuellement 5 emprunts : 4 pour SEDIA pour l'opération immobilière Acier + et 1 pour ACTION 70 (Hôtel d'entreprises des Guinnottes) à des hauteurs variant de 40% à 80% selon les prêts.

Le total du Capital Restant Dû de ces emprunts est de 2 907 385,48 € au 31/12/2019 et 2 emprunts d'éteindront en 2020 et 1 autre en 2021. A ce jour les annuités sont couvertes par les loyers des locataires.

En 2018, nous avons commencé à reconstituer, à hauteur de 100 000 €, la provision pour risques et charges financiers que nous avons repris en 2017 pour financer le très haut débit. Il conviendra cette année d'alimenter cette provision lors de l'élaboration du BP 2020 pour provisionner le risque du dernier emprunt garanti pour l'extension d'Acier+.

4.3 : Un programme pluri annuel d'investissement à redéfinir

Nous avons engagé 100% des opérations prévues sur le mandat et inscrites au contrat PACT 2014-2019. Aussi il conviendra avec le support du PACT 2 de redéfinir un programme pluri annuel d'investissement sur la nouvelle période du mandat.

Pour 2020, ce seront environ 2M € qui devraient être budgétés en investissement compte tenu des décisions déjà prises.

L'opération majeure consistera en la création du pôle périscolaire de Ploye dont les travaux devraient commencer en Juin 2020 pour s'achever à l'été 2021.

2020 verra également la réception de la piste cyclable du parc urbain, le lancement de nouvelles études en matière de pistes cyclables

On peut observer que pour 2021 et après ce serait une enveloppe conséquente qu'il faudrait déjà prévoir mais avec de nouveaux projets à venir également.

Programmes : Opérations/Services	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et après	TOTAL	FCTVA	CCPH
OP23-2016 : 3ème Gymnase	29 179 €	61 489 €	2 057 558 €	144 000 €	Ø	Ø	2 292 226 €	1 660 000 €	632 226 €
OP16-2013 : Bassin d'Apprentissage	30 444 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	Ø	Ø	2 046 323 €	1 500 000 €	546 323 €
Service 025 : Haut-Débit	4 368 €	Ø	976 230 €	198 398 €	200 000 €	200 000 €	1 578 996 €	300 000 €	1 278 996 €
OP22-2016 : Requalification Tuileries	285 694 €	550 631 €	21 724 €	Ø	100 000 €	1 500 000 €	2 458 049 €	1 000 000 €	1 458 049 €
OP30 -2018 : Guinnottes 3 (Budget Principal)	203 319 €	Ø	Ø	11 444 €	Ø	Ø	214 763 €	0 €	214 763 €
Guinnottes 3 : Budget Annexe ZAC des Guinnottes	Ø	Ø	Ø	1 397 471 €	100 000 €	1 900 000 €	3 397 471 €	2 500 000 €	897 471 €
Service 024 : PLUi	29 880 €	43 200 €	28 620 €	20 095 €	70 300 €	52 000 €	244 095 €	80 000 €	164 095 €
OP26-2018 : Plan Vélo-Voie du Tram 1	Ø	Ø	41 841 €	210 998 €	Ø	Ø	252 839 €	200 000 €	52 839 €
OP24-2016 : Pôle Périscolaire Chenevières	Ø	Ø	Ø	4 801 €	700 000 €	555 199 €	1 260 000 €	1 030 000 €	230 000 €
OP25-2017 : Parking Centre de Formation	Ø	1 674 €	864 €	150 159 €	Ø	Ø	152 697 €	27 235 €	125 462 €
OP27-2018 : Plan Vélo-Parc Urbain	Ø	Ø	Ø	28 112 €	214 288 €	Ø	242 400 €	182 000 €	60 400 €
OP29-2018 : Coulée Verte	Ø	Ø	Ø	3 360 €	50 000 €	946 640 €	1 000 000 €	620 000 €	380 000 €
OP28-2018 : Odysée du Cirque	Ø	Ø	51 844 €	535 315 €	Ø	Ø	587 159 €	376 000 €	211 159 €
OP 28 : Centre de Formation Odysée	Ø	Ø	Ø	Ø	15 000 €	1 920 000 €	1 935 000 €	1 468 000 €	467 000 €
Opérations à venir									
OP 31-2019 : Multiplexe cinéma et complexe de loisirs	Ø	Ø	Ø	Ø	200 000 €	1 550 000 €	1 750 000 €	1 330 000 €	420 000 €
OP32-Plan Vélo-Voie du Tram 2	Ø	Ø	Ø	2 880 €	50 000 €	878 320 €	931 200 €	620 000 €	311 200 €
TOTAL	582 884 €	725 554 €	4 325 561 €	3 507 471 €	1 699 588 €	9 502 159 €	20 343 217 €	12 893 235 €	7 449 982 €

4.4 : UN NOUVEAU PACTE FISCAL ET FINANCIER A CONCLURE

4.4.1 - Le Pacte Fiscal et Financier (PFF) 2015-2020 : plus qu'un outil, un vrai contrat entre les communes et son intercommunalité

Pour mémoire, le Pacte Fiscal et Financier, engagé en 2011 via des transferts de charges et signé en 2015, a permis d'optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et donc par ricochet de contenir nos dotations.

Afin de faire face à la Contribution à l'Effort de Redressement des Finances Publiques et au développement des charges induites par les nouvelles compétences ou nouveaux équipements, la CCPH a engagé un travail continu de maîtrise de ses charges de fonctionnement et gère sa masse salariale au plus juste de ses besoins.

Le plan pluri annuel d'investissement et la forte mobilisation des subventions d'investissement ont permis de réaliser un programme ambitieux tout en préservant notre endettement.

Il est donc utile de rappeler synthétiquement les choix qui ont été faits en matière de fiscalité afin de mieux mesurer les orientations financières et fiscales qui sont proposées :

RAPPEL DE L'EVOLUTION DE LA FISCALITE DE 2001 A 2019

2001 : Création de la CCPH : la fiscalité additionnelle levée sur les ménages correspond aux cotisations versées par les communes aux anciens syndicats dissous.

2002 : Maintien de la fiscalité votée en 2001.

2003 : Passage à la Taxe Professionnelle Unique : Restitution de la totalité de la fiscalité ménage aux communes et versement d'attribution de compensation aux communes : La CCPH ne perçoit plus que l'impôt économique - Aucun impact pour le contribuable.

2004 – 2010 : Pas de prélèvement de fiscalité sur les ménages.

2011 : Réforme de la Taxe professionnelle : la CCPH perçoit la part départementale de la TH – Pas d'impact sur le contribuable qui paie la TH à la CCPH au lieu de la verser au Département.

2012 – 2014 : Aucune modification des taux de fiscalité sur les ménages.

Transfert de la médiathèque avec évaluation dérogatoire par la CLECT.

Transfert du multi accueil avec évaluation de la CLECT selon le droit commun.

2015 : **Pacte fiscal** : La CCPH lève un supplément de TH et lève le Foncier Bâti pour la première fois. Les communes baissent à juste proportion leurs taux de fiscalité. La CCPH reverse aux communes l'intégralité du produit de fiscalité. Le pacte fiscal n'a eu aucun impact sur le contribuable.

2016 : Maintien des taux votés en 2015 donc pas d'impact sur le contribuable. Transfert de l'école de musique avec évaluation de la CLECT selon le droit commun.

2017 : Levée de 157 000 € d'impôt ménage pour financer le Très Haut Débit et la progression des charges courantes dont la masse salariale.

Arrivée des communes du Doubs à la CCPH.

2018 : Levée de 100 000 € d'impôt ménage pour préfinancer les dépenses de fonctionnement des nouveaux équipements et de 45 000 € au titre de la Gémapi.

2019 : Levée de 170 000 € d'impôt ménage pour financer les dépenses de fonctionnement des nouveaux services et suppression des 45 000 € de la Gémapi.

Mise en œuvre au 1^{er} juillet 2019 du versement transport au taux de 0,30%.

Transfert du service du bassin d'apprentissage de la natation avec évaluation dérogatoire de la CLECT.

Ce PFF arrive à son terme fin 2020 et compte tenu des évolutions du contexte fiscal et financier, il conviendra dès le début du nouveau mandat de travailler à l'élaboration d'un nouveau pacte.

4.4.2 - Le nouveau Pacte Fiscal et Financier 2021-2026

Il sera proposé de se faire assister par un cabinet pour mettre à jour avec les nouvelles équipes municipales l'ensemble des problématiques qui se posent, qu'elles soient communes ou propres à l'intercommunalité. Nous sommes arrivés au bout de notre stratégie d'optimisation des dotations et la réforme fiscale engagée et celle financière annoncée nous invite à une relecture complète du PFF.



Le nouveau PFF devra ainsi répondre aux objectifs suivants :

- Simplifier les actuels engagements financiers qui ont évolué au fil des années et peuvent paraître désormais complexes à justifier,
- Trouver de nouveaux équilibres entre la fiscalité et les attributions de compensation,
- Envisager la mise en œuvre d'une politique de fonds de concours comme nous l'avons fait en 2011,
- Intégrer la nouvelle réforme fiscale (suppression de la TH, transfert du foncier bâti départemental aux communes et TVA à la CCPH),
- Déterminer la stratégie fiscale à tenir et le niveau d'endettement compte tenu du programme pluri annuel d'investissement à définir.

5. LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2020 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE, 2 POLITIQUES COMPLEMENTAIRES POUR CONFORTER LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES ET ACCOMPAGNER LES PROJETS CULTURELS, SOCIAUX ET DE LOISIRS

La communauté de communes du Pays d'Héricourt maintient son cap pour conforter son attractivité au sein du Pôle Métropolitain Nord Franche Comté et pour cela nous entendons comme les années passées, poursuivre les objectifs retenus pour la période 2014 – 2020 :

- **Accroître notre rayonnement et nous affirmer comme un pôle économique à part entière,**
- **Poursuivre l'aménagement raisonné de notre territoire pour en renforcer l'attractivité en nous appuyant sur nos spécificités à la fois urbaines et rurales afin de poursuivre notre croissance démographique.**

Ces 2 objectifs transversaux qui vont fonder le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI qui sera adopté dans les semaines prochaines, vont se décliner à travers plusieurs axes qui se traduiront pour partie par des inscriptions budgétaires.



5.1 – Amplifier le développement économique du Pays d'Héricourt et favoriser la création d'emplois pour l'OUEST du Pôle Métropolitain

Agir sur le développement économique c'est intervenir dans tous les champs possibles qui favorisent l'installation, le développement ou encore le maintien d'une entreprise qu'elle soit industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire et la CCPH peut s'enorgueillir d'investir dans de nombreux domaines qui sont tous complémentaires les uns des autres et qui participent de la création d'emplois.

Si 5 000 emplois sont à présent recensés dans le Pays d'Héricourt, en forte progression sur la décennie, c'est parce que nous sommes un territoire économique attractif.

Or devant une concurrence de plus en plus rude des territoires, voisins ou non et devant les nombreux appels à projets qui sont lancés auprès des collectivités pour être candidat à l'accueil d'une entreprise ou d'un groupe, nous devons amplifier nos efforts, renforcer davantage nos actions, nous structurer, mieux promouvoir notre territoire et anticiper dès à présent le risque de ne plus avoir de disponibilités foncières à court terme.

C'est en ce sens que plusieurs actions fortes se traduiront dans le budget 2020.

- **Engager les acquisitions foncières sur le secteur de Luze pour 30 hectares minimum afin d'aménager un nouveau parc d'activités économique : 200 000€ : action inscrite dans Territoire d'Industrie**



L'aménagement d'un nouveau parc d'activités nécessite plusieurs années compte tenu des procédures administratives à conduire et des études préalables à engager : archéologie préventive, défrichage, loi sur l'eau, étude d'impact, procédure de concession ...

C'est pourquoi il est vital pour le devenir économique de notre territoire que puissent se concrétiser dès cette année les acquisitions foncières sur la commune de Luze car nous risquons en cas de commercialisation rapide des derniers lots, de rater des opportunités puisque la CCPH est souvent sollicitée en raison de ses atouts en termes d'accessibilité et de qualité de ses aménagements.

- **Réaliser les études préalables pour finaliser les Coquerilles avec des travaux qui pourraient s'engager dès 2021 : 40 000 € HT**

La ZAC des GUINNOTTES 1 et 2 est désormais gérée en régie par la CCPH suite à la reprise de la concession dont le terme était fixé fin 2019.

Il revient à présent à la CCPH de commercialiser les lots restants sachant que la ZAC des GUINNOTTES 1 est totalement commercialisée et que seuls quelques lots aux GUINNOTTES 2 restent disponibles.

Nous avons à ce jour un compromis de vente à venir avec In Extenso, une cession d'un lot à Didier Distribution qui s'agrandit et des demandes de réservation de terrain en cours.

La plateforme des Coquerilles fait l'objet à ce jour d'une demande de réservation mais ce lot est recensé par l'Agence Economique Régionale comme un véritable atout et figure parmi les sites possibles d'accueil des entreprises exogènes dans le Nord Franche Comté.



C'est pourquoi il conviendra cette année de déposer le dossier Loi sur l'eau sur le reste des Coquerilles en vue d'engager les travaux d'aménagement en 2021 et proposer à court terme de nouvelles disponibilités foncières.

- **Acquérir le foncier sur la ZA de Saulnot et engager l'extension de la ZA en fonction du calendrier du département pour l'implantation de son centre technique : 100 000 € HT**

- **Concrétiser la requalification du quartier de la Tuilerie à travers une étude de programmation (15 000 €) et envisager la démolition du site**

HT : action Territoire d'Industrie

Action complémentaire de l'aménagement de nouvelles zones d'activités, la CCPH intervient de manière affirmée pour favoriser la reconversion des friches industrielles comme celle du Pâquis ou celle de la Tuilerie dont elle s'est rendu propriétaire.

Le schéma global d'aménagement avec répartition foncière entre la ville et la CCPH étant adopté, la CCPH poursuivra ses actions en vue de présenter un projet de requalification économique et une étude de programmation sera engagée avec un accompagnement de la Banque des Territoires.

Si nous trouvons une solution pour reloger les 2 locataires du bâtiment, nous pourrions alors envisager la démolition du site. Une enveloppe dédiée au déménagement des 2 locataires sera également prévue au budget 2020.

La réhabilitation du quartier de la tuilerie pourrait se traduire par la création d'une nouvelle offre immobilière type hôtel d'entreprises pour environ 2500 m² de locaux à louer avec une vocation artisanale et tertiaire incluant une plateforme de télétravail.

- **Accompagner les projets immobiliers des entreprises et le service aux entreprises**

Il s'agira pour 2020 :

- ❖ **de prévoir une enveloppe d'aides pour soutenir les projets immobiliers à venir : 70 000 € (à affiner au BP).**

Nous devons reconduire l'enveloppe annuelle de soutien à l'immobilier d'entreprise sachant que nous aurons à verser notre participation pour les dossiers DELAVELLE à Saulnot (21 933 €) et SESSEGOLO (23 700 € dont 18 000 € déjà versés) et prévoir une enveloppe pour d'éventuels nouveaux projets (1 en cours d'examen à ce jour et 2 contacts).

- ❖ **d'honorer nos engagements pour le projet d'extension avec SEDIA du Bâtiment ACIER+ : augmenter la provision pour risque locatif : 300 000 € (à affiner au BP).**
- ❖ **d'accompagner Fives Cinetic dans son projet de requalification - extension de son bâtiment : reconduction du bail au CAPC et les transports Ienn dans leur extension.**



- **De promouvoir le territoire avec l'AER : 6 500 €**

La CCPH doit désormais se doter d'outils promotionnels pour candidater aux appels à projet et émettre des candidatures qui témoignent de notre sérieux. Un partenariat avec l'AER à ce titre est proposé pour la réalisation d'une brochure à destination des publics cibles.

- **De nouer des partenariats forts avec les SEM : 12 000 €**



Les EPCI ont besoin de s'appuyer sur les SEM afin d'accompagner certains projets d'investissements dont le montage juridique ou le coût élevé empêchent d'être porté en direct par notre Communauté de communes.

Conformément à la décision du conseil communautaire, nous sommes entrés en 2019 au capital de la SEM SEDIA à hauteur de 35 000 € sur 3 années. 12 000€ seront donc prévus à ce titre en 2020 pour la seconde année.

- **De porter avec la ville d'Héricourt l'Opération collective avec la mobilisation du FISAC : 30 000 €**

Retenu en Janvier 2018 à l'appel à projet FISAC 2016, la CCPH va poursuivre son accompagnement des projets des commerçants et artisans et soutenir les animations proposées par l'association APACH. Plus de 20 dossiers ont déjà été accompagnés et d'autres sont en cours d'instruction. Le conseil communautaire ayant décidé de poursuivre cette politique avec les communes en substitution du FISAC lorsqu'il sera totalement consommé, des crédits devront être prévus à ce titre.

Pour mémoire, ce sont près de 130 000 € de fonds d'Etat qui ont été mobilisés à ce titre via le FISAC.

- **De reconduire le partenariat avec Initiative Haute Saône : 8 500 €**

Cette enveloppe est destinée au financement de l'association qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprise par des aides et prêts d'honneur. La CCPH a alimenté ce dispositif à hauteur de 20 000 € au titre des apports au fonds. 22 dossiers ont été accompagnés localement depuis notre adhésion en 2005.

- **De renouveler le partenariat avec BGE pour créaffaire : 500 €**

- **De poursuivre l'organisation des petits déjeuners entreprise : 500 €**



5.2 – Poursuivre un aménagement équilibré du territoire par le développement démographique de la ville et des villages à travers une offre de services qualitative

La CCPH intervient dans de nombreux domaines qui concourent tous à aménager notre territoire mais aussi à l’animer et qui de manière coordonnée participent à un double objectif, celui de satisfaire nos populations et également celui d’en accueillir de nouvelles.

Ces objectifs se déclinent par le maintien et le développement d’une offre de service de proximité qualitative, par des opérations structurantes mais aussi par une ambition en termes d’animation culturelle, la culture étant un facteur indéniable de lien social.

C’est en ce sens que la CCPH souhaite accompagner 2 initiatives pour 2 nouveaux projets moteurs qui ont d’ores et déjà reçu toute l’attention de la Région à travers le contrat métropolitain.

5.2.1 : Œuvrer pour favoriser 3 actions à vocation métropolitaine

- Développer la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et lever le Versement Transport à 0,50%

Prise en 2018 et mise en œuvre en 2019 avec le versement transport effectif au 1^{er} Juillet 2019, notre compétence AOM a été orientée rapidement vers la mise en place d'une ligne à destination de l'hôpital médian et de la gare LGV.

Dès Septembre 2020, nous aurons à assumer l'ensemble des transports scolaires que la Région nous transfère avec compensation puisque la délégation de gestion aura pris fin à cette date. Ce sont 26 marchés de transports qui seront alors assurés en régie et 1 200 élèves transportés qui seront usagers de la CCPH. Nous aurons alors à nous structurer en renforçant nos services.

Enfin, nous devons franchir une nouvelle étape en portant une **réflexion globale sur les mobilités** : lignes régulières de bus, TAD, plan vélo, location de vélo, auto partage, aires de covoiturage ...) en lien avec le trafic ferroviaire.

Il s'agira d'expérimenter dès cette année un développement de lignes régulières en direction de Belfort et Montbéliard au départ d'Héricourt pour un public de salariés du Nord Franche Comté mais aussi pour le tout public qui souhaite accéder à un des 3 pôles d'emplois et de services.. Pour cela nous prévoyons concrètement de :

- Lancer la réflexion sur une politique globale de Mobilité,
- Expérimenter le développement de lignes régulières vers Belfort et Montbéliard avec les AOM (SMTTC, PMA et REGION) pour une mise en œuvre d'une nouvelle offre dès Septembre 2020,
- Poursuivre le service de desserte de l'Hôpital et de la gare LGV,
- Finaliser le transfert de compétence avec la Région avec reprise des transports scolaires au 1^{er} septembre 2020,
- Œuvrer au sein du syndicat de transport métropolitain pour la mise en place d'une billettique unique dès la fin de cette année.

A ce titre nous proposons :

- D'augmenter le VT de 0,30% à 0,50% pour se donner les moyens de développer notre offre de transport,
- De créer un premier emploi à temps complet pour la gestion administrative du service.



● Poursuivre les démarches visant à favoriser l'émergence d'un multiplexe cinéma et d'un complexe de loisirs à Echenans foncières, modification du PLU, accompagnement de l'investisseur dans ses démarches vis-à-vis du CNC, maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et dépôt des dossiers de subvention : 50 000 €

● Engager une étude de préfiguration d'un centre régional de formation des arts du cirque avec l'Odyssée du cirque : 15 000 €.



5.2.2 : Poursuivre les opérations structurantes en matière d'équipement

- Démarrer les travaux du pôle périscolaire de Ploye.
- Réceptionner la piste cyclable du parc Urbain.
- Engager les études pour prolonger la voie du Tram section Couthenans – Saulnot.
- Engager les études pour rejoindre la coulée verte direction Belfort.



5.2.3 : Affirmer la fonction urbaine de la ville centre au cœur du pôle métropolitain

Il s'agit notamment à travers les politiques contractualisées de s'appuyer sur les politiques publiques qui visent à conforter les fonctions de centralités des pôles intermédiaires.

- Le redéploiement des services publics et privés en centre-ville : priorité à l'implantation du siège de la CCPH à proximité des surfaces commerciales en friche.
- Des projets d'urbanisme et écologiques en direction des familles, des jeunes, des enfants.
 - avec la création d'un parc urbain et des liaisons douces sur la plaine de la Lizaine dans un parc de 10 hectares
 - avec la rénovation du patrimoine historique comme la tour du château et son parvis.
 - Les études pour la création d'un parc écologique rue de la promenade, adossé à la voie du Tram
 - La poursuite des liaisons douces.
- Des projets pour conforter les services de soins et de santé en s'appuyant sur les initiatives déployées au sein du pôle métropolitain
 - Extension de la maison de santé.
 - Création d'un plateau technique pour les consultations avancées des médecins spécialistes de l'Hôpital Belfort Montbéliard.
 - Réflexion sur la création de 60 lits de soins de suite à Héricourt.

5.2.4 : Poursuivre nos politiques structurantes d'aménagement du territoire

● Assurer l'accès au Haut-Débit



L'adhésion à Haute Saône Numérique concrétisée en 2018 permet aujourd'hui d'avoir une garantie sur l'aménagement numérique des 23 communes avec les différentes étapes qui seront engagées pour fournir à terme la fibre à tous les habitants. Les communes du Doubs seront effectivement prises en charge par HSN.

L'inauguration du NRO à Héricourt le 15 juillet 2019 a été un temps fort de notre aménagement numérique et les SRO vont commencer à se déployer sur notre territoire dans les semaines prochaines.

A noter pour ces orientations budgétaires, que la cotisation à HSN devient annuelle à présent pour près de 200 K€ sans participation des communes.

● Accélérer l'élaboration du PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la prochaine étape qui fait suite au diagnostic est l'adoption du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Rappelons que les communes en POS relèveront automatiquement du régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme) mais avec un décalage d'une année soit au 1^{er} janvier 2021.

En conséquence il conviendra d'accélérer sous réserve des contraintes réglementaires le calendrier d'adoption du PLUI.

3 actions distinctes devront être engagées sur 2020 :

- Adopter le PADD et débiter les zonages.
- Installer le conseil de développement.
- Engager les études pour l'adoption de notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), document obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, annexé au PLUI.

● Accompagner les programmes d'Habitat

La CCPH s'est engagée avec force dans le programme HABITAT 2020 et doit à présent redéfinir sa politique en la matière sachant qu'il y aura peu de changement sur le fond de notre action.

A ce jour 3 opérations sont toujours actives et soutenues par notre Communauté de communes à hauteur de 3000 € par logement soit pour 48 logements une enveloppe à prévoir de 144 000 €.

- Programme Foyer logements personnes âgées à Héricourt pour 36 logements (délibération 167/2015)



- Programme La Craie à Héricourt pour 8 logements (délibération 016/2016)



- Programme Résidence Séniors à Mandrevillars pour 4 logements (délibération 006/2017).



5.2.5 - Poursuivre le développement équilibré et raisonné du Pays d'Héricourt

La CCPH poursuivra ses missions de services publics dans tous ses domaines de compétence en veillant à maintenir un haut niveau de qualité.

La CCPH continuera son offre de service en matière culturelle, de services à la personne, de loisirs, de politique de l'emploi et conservera le soutien financier au tissu associatif avec un renfort aux structures d'insertion dans le cadre du plan de soutien à la restructuration des Jardins du Mont Vaudois.

Soulignons que la Médiathèque est engagée dans 2 dispositifs contractuels avec la DRAC, le Contrat Territoire Lecture et le Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle qui se traduiront par des nouveaux projets tandis que l'école de musique proposera en plus des évènements traditionnels dont Chorea, 2 beaux projets : Saxophone en l'Aire et Rencontre autour de la Sacqueboute.

Par ailleurs, nous serons cette année en reconduction du partenariat avec la CAF pour l'ensemble de nos services enfances jeunesse à travers un nouveau dispositif baptisé Convention territoriale globale.

5.3 - Les Principaux concours financiers entre la CCPH et ses communes

En 2011 la CCPH avait voté une politique de fonds de concours aux communes afin d'une part de soutenir des projets locaux d'investissement qui recevaient peu de subventions mais surtout pour apporter plus d'intercommunalité dans les communes.

Devant l'important programme d'investissement engagé ces dernières années, cette politique très appréciée des communes n'avait pas été reconduite et il est envisagé pour les 6 prochaines années de la renouveler. Pour mémoire, l'aide était de 12 000 € par commune + 15€ par habitant affectée principalement à des opérations d'investissement. Cela pourrait se traduire au global par une enveloppe budgétaire de 600 000 € soit 100 000 € de crédits annuels.

Par ailleurs, conformément au pacte fiscal et financier la CCPH reconduira comme chaque année ses engagements aux côtés des communes :

- Versement du fonds de concours à la ville d'Héricourt : 376 000 €
- Prise en charge du contingent incendie (conformément au Pacte fiscal et financier) : 325 000 €
- Versement des fonds de concours d'intérêt communautaire (AED ...) : 20 000 €

5.4 –La masse salariale, un indicateur important

Avec tous les services gérés en régie, la masse salariale est devenue un paramètre important de la gestion budgétaire.

Pour 2020 voici les évolutions à prévoir :

- Coût du PPCR 2020 (augmentation du nombre de point d'indice sur certains grades A et C) : 8 000 € environ
- revalorisation du CIA au 1^{er} juillet 2020 (1 200 € au lieu de 862 €/agent en 2019) : 21 000 € environ
- Changement de mutuelle au 1^{er} janvier 2020 : avec des tarifs plus attractifs des adhésions supplémentaires sont connues: 2 200 € environ
- Augmentation du taux de cotisations de l'assurance statutaire (5.32% au lieu de 3.80%) : 23 000 € environ
- Taxe transports à prévoir sur une année : 3 500 € en 2019 – 10 500 € en 2020, soit + 7 000 €
- Revalorisation du COS à arbitrer d'ici le budget

5.5 Les orientations principales par grands domaines d'intervention

Administration générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition du programme du siège de la CCPH ✓ Finalisation de l'ADAP ✓ Cotisation au Pôle métropolitain ✓ Programme d'entretien annuel des bâtiments dont bureaux au CAPC ✓ Remplacement d'un véhicule et acquisition d'un nouveau (option électrique) ✓ Adaptation du parc informatique (Windows 10) et sauvegarde des données
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engager la réflexion sur une politique globale des Mobilités ✓ Expérimenter des transports réguliers vers Belfort et Montbéliard ✓ Prendre en charge les transports scolaires ✓ Poursuite du TAD et de la ligne Hôpital - LGV ✓ Elaboration du PLUi valant SCoT – Adoption du PADD ✓ Installation du conseil de développement ✓ Modification des POS et PLU

Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisitions foncières pour la future ZA de 30 hectares ✓ Etude pour l'extension des Coquerilles ✓ Acquisitions foncières ZA de Saulnot et extension des réseaux ✓ Finalisation du programme de requalification de la Tuilerie ✓ Soutenir l'immobilier d'entreprises ✓ Provisionner le risque Acier + ✓ Promouvoir le territoire économique ✓ Renforcer le capital de SEDIA ✓ Poursuivre l'Opération collective FISAC ✓ Soutenir Initiative Haute Saône pour la création d'entreprises ✓ Commercialisation des Guinnottes 2 et des Coquerilles ✓ Budget annexe : Gestion du CAPC
Enfance – jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction du pôle périscolaire aux Chenevières ✓ Signature de la convention Territoriale Globale avec la CAF ✓ Renouvellement des marchés alimentaires
Mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupement d'électricité et de gaz ✓ Groupement qualité de l'air ✓ Gestion des services communs ADS et RH
Développement sportif et culturel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion du gymnase du Champ de Foire en année pleine ✓ Gestion du bassin d'apprentissage de la natation en année pleine ✓ Engagement de l'opération complexe culturel et de loisirs ✓ Etude de préfiguration du centre régional de formation des arts du cirque ✓ Programmation culturelle de l'école de musique ✓ Programmation culturelle de la médiathèque avec la DRAC ✓ Soutien aux associations dont chœur du collège
Petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien au projet de micro crèche sur Aibre ✓ Action semaine de tous les dangers ✓ Semaine petite enfance
Environnement – déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Budget annexe : Gestion des OM et du tri sélectif

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition d'une benne à OM ✓ Création d'un emploi d'ambassadeur de tri ✓ Développement des bio déchets
Finances – fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude pour adoption du nouveau pacte fiscal 2021-2026 ✓ Acquisition d'un logiciel de prospective budgétaire
Emploi – Insertion – Formation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation du PLIE avec le Département et soutien aux associations ✓ Accompagnement de la MILO pour le poste ambassadeur de ruralité ✓ Accompagnement de l'ADCH par convention d'objectif et de moyen ✓ Accompagnement de la restructuration des Jardins du Mont Vaudois
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien aux associations ✓ Acquisition de matériel pour les évènements ✓ Mise à jour du logo sur les panneaux ✓ Participation au financement de l'ouvrage sur la guerre de 1870
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement des projets éoliens ✓ Poursuite de l'étude eau - assainissement
Développement durable – tourisme – patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude PCAET et Etude Environnementale Stratégique ✓ Réception des travaux piste parc urbain ✓ Etudes prolongement voie du Tram et coulée verte ✓ Etude ceinture fortifiée des forts Aire urbaine ✓ Fonds de concours Fort du Mont Vaudois
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition de la nouvelle politique Habitat ✓ Soutien à la création de logements
Gestion des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhésion Ingénierie 70 ✓ Etude GEMAPI ✓ Entretien des cours d'eau ✓ Travaux à Essouavre ✓ Financement de l'animateur du SAGE
Haut Débit	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement du Haut Débit via HSN

6. LES PROPOSITIONS

Il est proposé à travers ce débat d'orientation budgétaire :

1 ► De maintenir la fiscalité ménage aux taux de 2019

Compte tenu des résultats prévisionnels de l'exercice et des orientations générales du budget, il n'y a pas lieu pour cette dernière année de mandat et de pacte fiscal et financier d'augmenter la fiscalité puisque les nouveaux services en année pleine ont fait déjà l'objet d'une adaptation progressive de l'impôt en 2018 et en 2019 ce qui nous a permis de retrouver le bénéfice du FPIC par ailleurs.

2 ► D'augmenter le Versement Transport de 0,30% à 0,50% au 1^{er} juillet 2020

Compte tenu du développement de la compétence mobilité et de la reprise des transports scolaires de la Région, il convient d'adapter notre taux de VT dès le second semestre 2020.

Le VT s'applique à tous les établissements (entreprises et administrations) de plus de 11 salariés en ETP et s'applique sur la masse salariale. Le taux maximum pouvant être levé par la CCPH compte tenu de sa catégorie d'EPCI, est de 0,60% ce qui générerait un produit maximum de 508 000 € environ. Il est proposé de le lever à hauteur de 0,50% soit une recette escomptée de 420 000 €.

3 ► De maintenir le taux de CFE et de la Tascom aux niveaux de 2019

Les entreprises de plus de 11 salariés seront sollicitées à travers le Versement Transport. Il convient donc de maintenir le taux de CFE voté en 2019 afin de ne pas peser davantage sur le tissu économique.

4 ► De ne pas recourir à l'emprunt

Compte tenu du programme d'investissement prévisionnel 2020 il n'est pas envisagé de recourir à un nouvel emprunt.

5 ► De poursuivre la comptabilité analytique et refacturer les charges aux Budgets Annexes

6 ► D'envisager la mise en œuvre d'une politique de fonds de concours aux communes

7 ► D'acter la fin de la participation des communes au financement du très haut débit

8 ► D'engager l'élaboration du nouveau Pacte Fiscal et Financier 2021-2026

9 ► De garantir le haut niveau de services à la population

10 ► Et pour les budgets annexes

- De développer l'offre de transport en lien avec le Versement Transport,
- De confirmer la stabilisation des tarifs des OM et de poursuivre notre politique en matière de tri sélectif,
- De poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum,
- D'engager les orientations déclinées pour les ZA des Champs Piot et des Guinottes.

7. ANNEXES : STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA CCPH

➤ Évolution des emplois

Au 31 décembre 2019, l'état des effectifs est le suivant :

- 105 agents titulaires : 84.37 ETP
- 24 agents contractuels : 11.94 ETP
 - o 3 CDI : 1.56 ETP
 - o 7 Contractuels sur emplois vacants : 2.01 ETP
 - o 5 Contractuels pour remplacement d'agents absents : 4.85 ETP
 - o 9 Contractuels pour renfort d'activité : 3.52 ETP
- 7 CUI/CAE : 4.73 ETP

Soit un total 101.04 ETP.

Au cours de l'année 2019, plusieurs changements ont modifié les emplois et la masse salariale :

- Régularisation des heures complémentaires de 4 agents périscolaires, ce qui s'est traduit par une augmentation de leur temps de travail « titulaire » soit 0.75 ETP sur 4 mois.
- Création de 2.21 ETP pour le bassin d'apprentissage.
- Création d'1 ETP poste d'adjoint administratif pour les services administratifs soit +1 poste.
- Création d'un poste de second N° 2 à la cuisine centrale suite à l'augmentation du nombre de repas produits soit 0.71 ETP.
- Création de postes de contractuels pour renfort d'activité sur le service périscolaire.
- **Modification statutaire** : Passage de 3 agents de catégorie B en catégorie A suite à changement de statut du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants.

- **Modification de postes suite à des départs en retraite, mutation ou démission :**
 - + Un agent école de musique : répartition des heures sur deux agents soit -1 poste.
 - + Deux agents au service de restauration scolaire soit 0.55 ETP.
 - + Un poste de catégorie B transformé en poste de catégorie C suite à mutation et diminution du nombre d'heures soit 0.15 ETP.

- **Mise en place du service commun RH -Finances** au 1^{er} janvier 2019 soit +1 agent.

- **Remplacement de congés maladie :**
 - + Un agent au service déchets ménagers sur 9 mois pour remplacer un agent en accident de service soit **23 708.80 €.**
 - + Un agent sur 1 an pour le remplacement d'un agent en accident de service au Multi-accueil et un agent sur 7 mois pour le remplacement d'un agent en congés de maladie ordinaire sur le service Multi accueil (35/35^{ème}) **soit 41 700 €.**
 - + Un agent en remplacement sur 1 an pour le remplacement d'un agent en congés de maladie ordinaire sur le service Cuisine Centrale (30/35^{ème}) **soit 16 390 €.**
 - + Augmentation de **4 241,10 €** des charges de personnel extérieur pour faire face au remplacement d'agents en maladie ou pour renfort sur le terrain suite aux augmentations des effectifs du périscolaire.

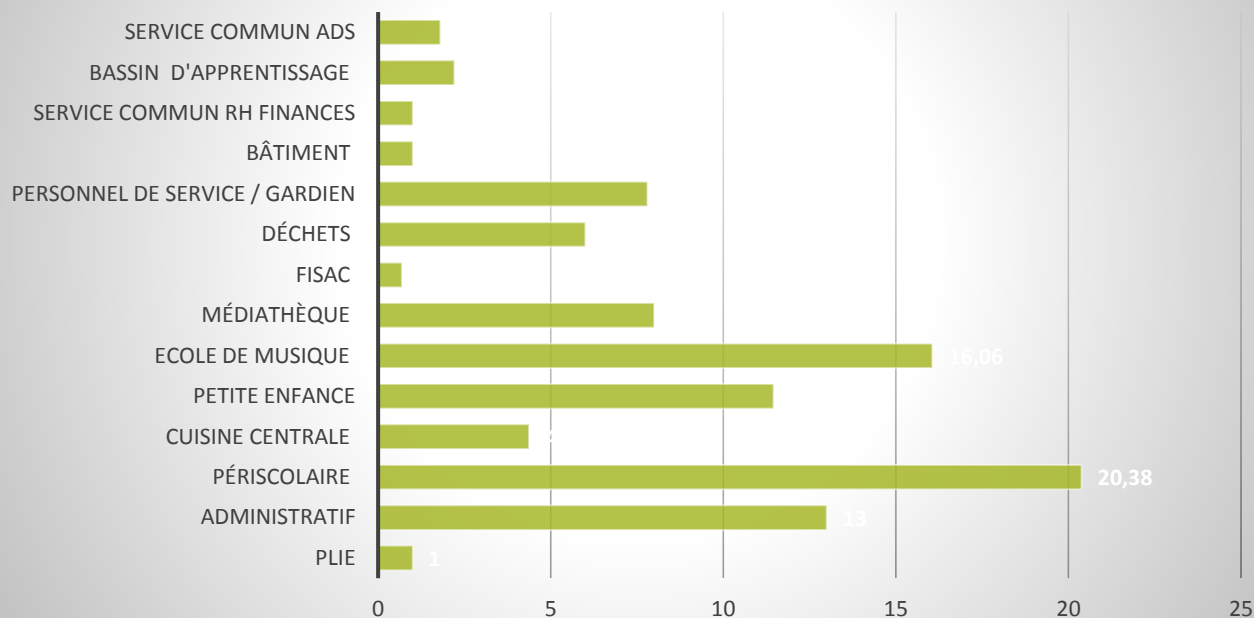
- **Mise en place du versement transport sur 6 mois** soit **+ 3 497.79 €.**

- **Poste de gardien de gymnase en CUI CAE** à temps non complet 24/35^{ème} soit **+ 13 600 €.**

➤ Répartition des effectifs au 31 décembre 2019 : 119 postes sont créés au 31 décembre 2019 représen

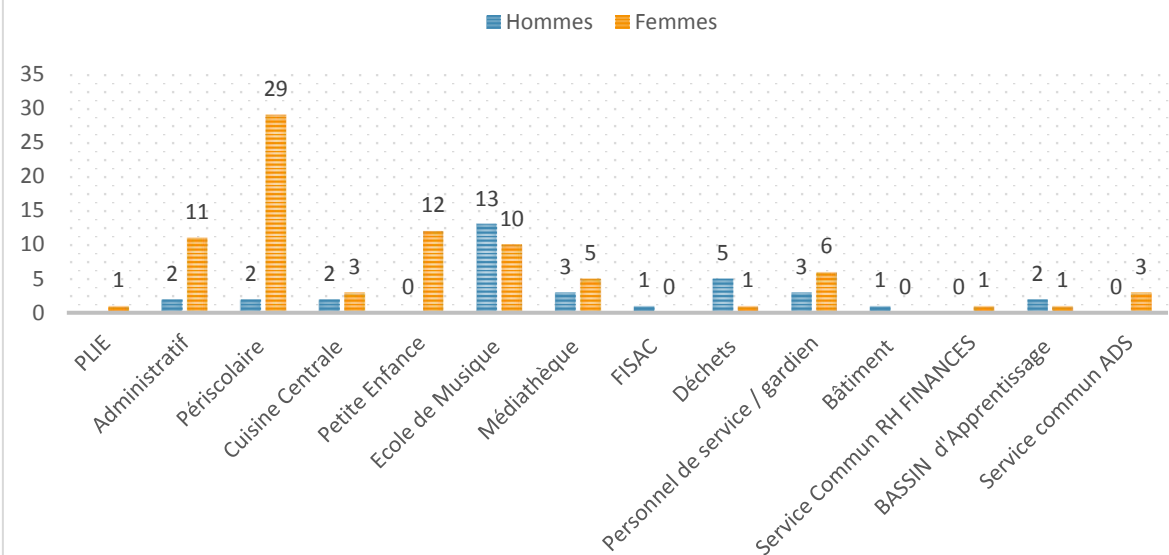
REPARTITION DES EFFECTIFS SUR EMPLOIS CREEES AU 31/12/2019					
Services	Postes créés	ETP	Postes pourvus	Hommes	Femmes
Direction Générale	1	1	1	1	0
Secrétariat Général - Marché	4	4	3,5	0	4
Finances	2	2	2	0	2
RH	3	3	3	0	3
Secrétariat de Direction	1	1	0,9	0	1
Aménagement du territoire	2	2	1,8	1	1
Dév Eco - emploi- insertion	1	1	1	0	1
Ss total Service Administratif	14	14	13,2	2	12
Périscolaire	33	20,38	18,95	2	29
Cuisine Centrale	5	4,37	4,37	2	3
Petite Enfance	12	11,46	11,06	0	12
Ecole de Musique	23	16,06	16,06	13	10
Médiathèque	8	8	8	3	5
FISAC	1	0,69	0,69	1	0
Déchets	6	7	6	6	1
Personnel de service / gardien	11	7,8	6,66	3	6
Bâtiment	1	1	1	1	0
Ss Total Service Technique	19	15,8	13,66	10	7
Service Commun RH FINANCES	1	1	1	0	1
BASSIN d'Apprentissage	3	2,21	2,21	2	1
TOTAL GENERAL	119	95,8	91	35	83
Service commun ADS	3	1,8	1,8	0	3

Equivalent temps plein rémunérés par service au 31-12-2019

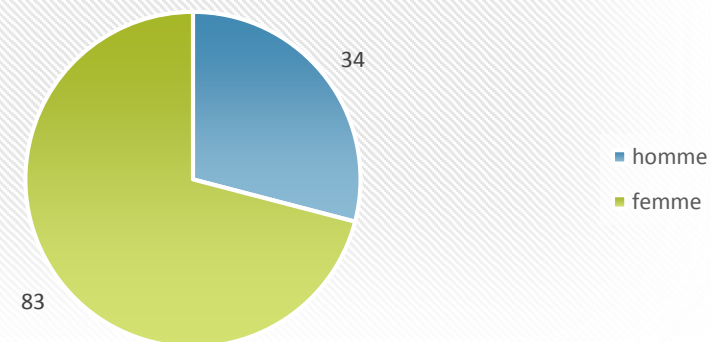




RÉPARTITION HOMMES-FEMMES PAR SERVICE



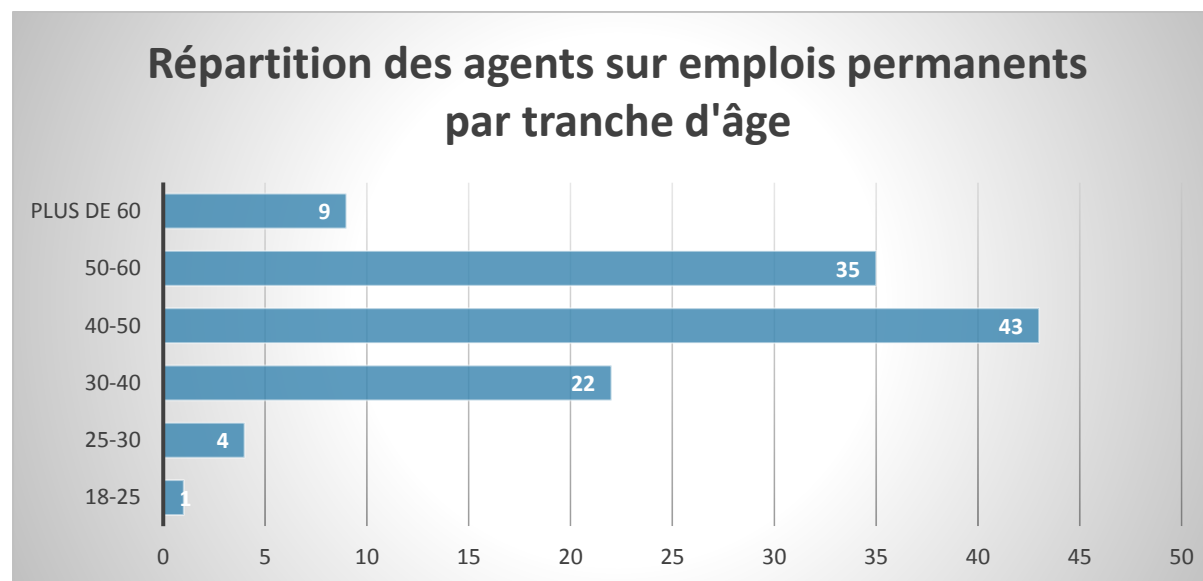
Répartition Hommes-Femmes sur emploi permanents occupés au 31/12/2019



29 % des postes sont occupés par des hommes, 71 % des postes sont occupés par des femmes.

La grande majorité des emplois est occupée par des femmes notamment dans la filière de l'animation et de la petite enfance.

➤ Répartition par tranche d'âge



La majorité des agents se situe dans la tranche d'âge des 40-50 ans. L'âge moyen des agents de la collectivité sur les emplois permanents est de 47 ans.

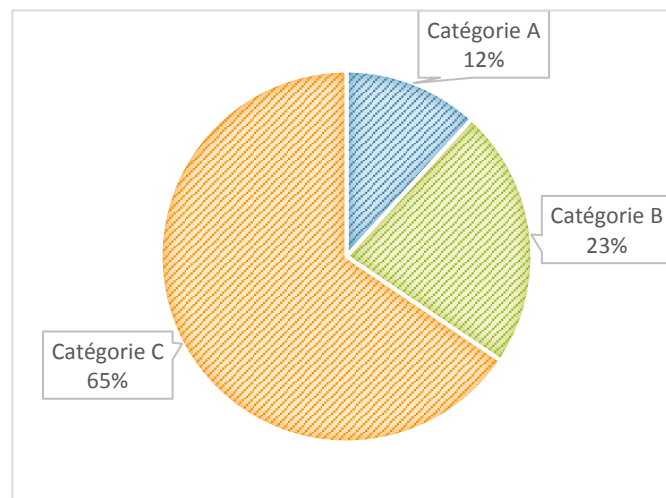
➤ Evolution du temps de travail des agents

L'année 2019 n'a pas vu d'évolution en ce qui concerne le temps de travail des agents.

Ceux-ci sauf sujétions de service peuvent effectuer une durée hebdomadaire de 35 h ou de 36 h avec 6 jours de RTT.

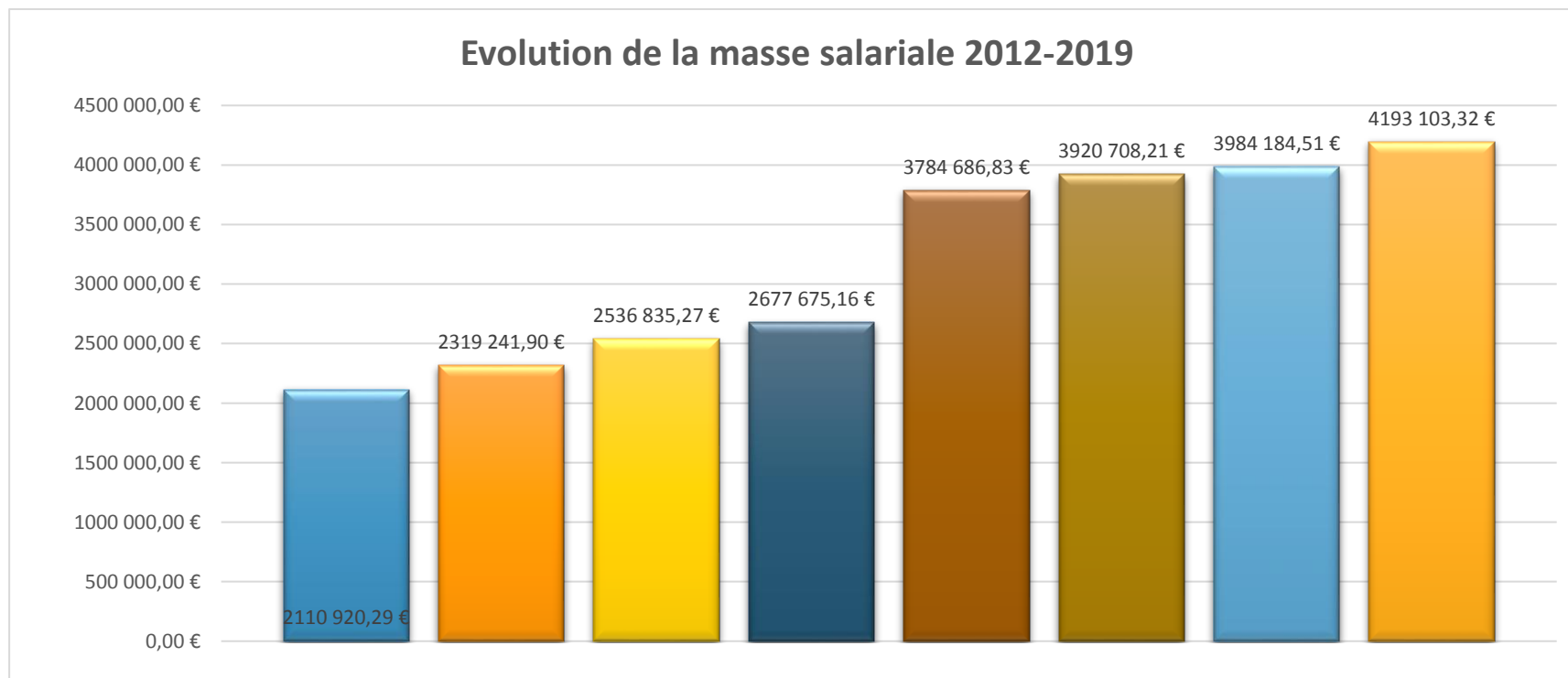
Les agents bénéficient de 6 semaines de congés + 3 jours de congés exceptionnels.

➤ Répartition des agents par catégorie



➤ Evolution de la masse salariale

Masse salariale 2019 : 4 193 103.32 €



➤ Avantages en nature et en espèces dont bénéficient les agents de 2015 à 2019

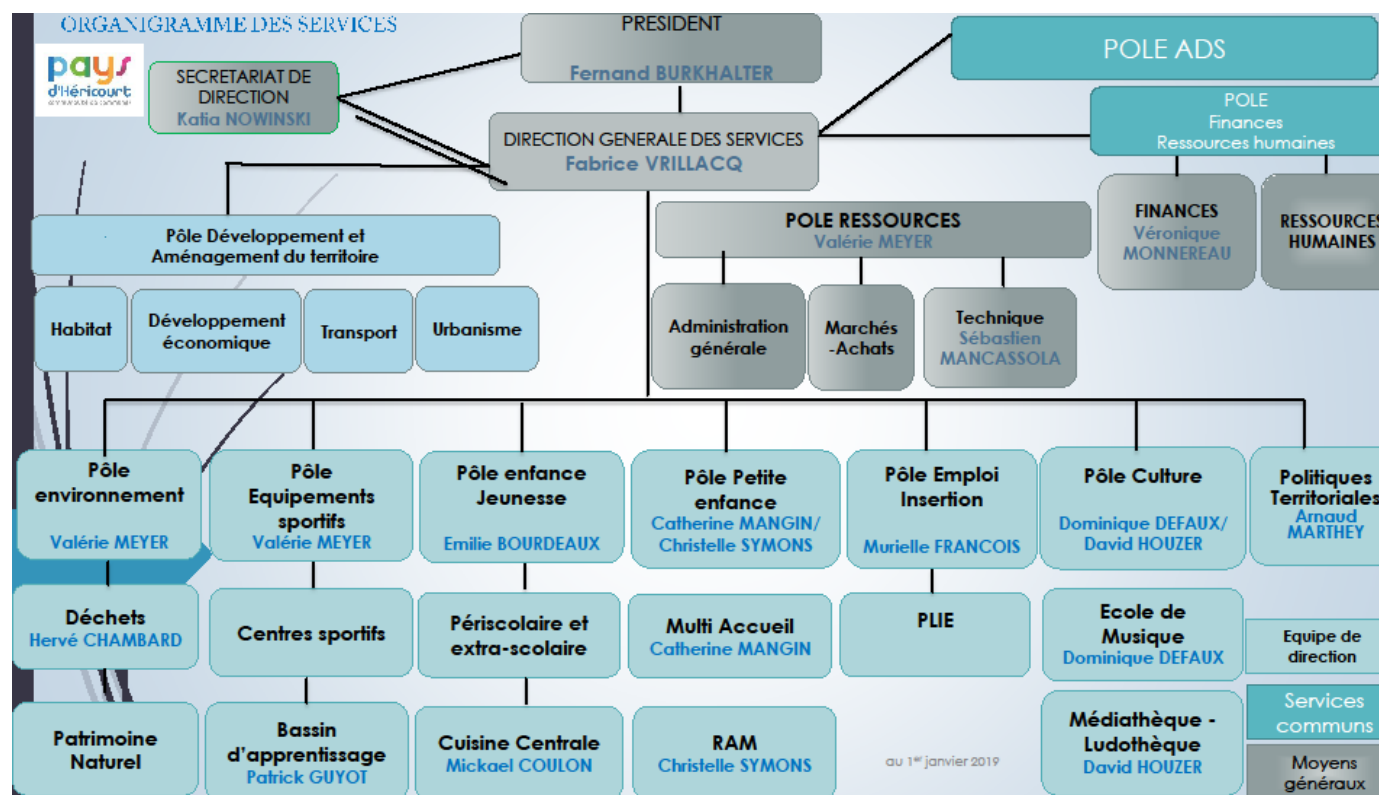
La CCPH propose à ces agents des chèques vacances et participe aux frais de mutuelle.

Chèques Vacances		
2015	84 bénéficiaires	5 480 chèques
2016	109 bénéficiaires	6 460 chèques
2017	109 bénéficiaires	6500 chèques
2018	117 bénéficiaires	6940 chèques
2019	109 bénéficiaires	6640 chèques

Mutuelle	
2015	63 bénéficiaires
2016	90 bénéficiaires
2017	89 bénéficiaires
2018	78 bénéficiaires
2019	81 bénéficiaires

➤ Organigramme de la CCPH

Les services sont dirigés par le Directeur Général des Services et sont organisés en pôles dirigés par des chefs de service.



Petit glossaire

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
AMO : Assistant à Maitrise d'Ouvrage
ACTP : Attribution de Compensation de la Taxe professionnelle
APD : Avant-Projet Définitif
APS : Avant-Projet Sommaire
CAF : Capacité d'Auto Financement
CAPC : Centre d'Affaires Pierre Carmien
CET : Contribution Economique Territoriale
CFE : Contribution Foncière des Entreprises
CIF : Coefficient d'Intégration Fiscale
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises
CGI : Code général des impôts
DGCL : Direction générale des collectivités locales
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
FISAC : Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FNGIR : fonds nationaux de garantie individuelle des ressources
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

FSIL : Fonds de Soutien à l'Investissement Local

FSN : Fonds de Solidarité Numérique

FTTH : Fibre à l'habitant

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

HSN : Haute-Saône Numérique

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

LFI : Loi de Finances Initiale

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLF : Projet de loi de finances

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PF : Potentiel Financier - **PFA** : Potentiel Financier Agrégé

PFIA : Potentiel Financier Intercommunal Agrégé

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCAE : Schéma régional climat air énergie

SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service public d'assainissement non collectif

TAD : Transport A la Demande

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

VT : Versement Transport

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°021/2020

Objet : Adoption du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une formalité obligatoire pour toutes les communes et structures intercommunales comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus. Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel. Ce débat constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit donner lieu à une délibération et à un vote.

Après une présentation des contextes économique-législatif-territorial ainsi que des enjeux, le Président expose les orientations générales du budget 2020. Celles-ci se construisent dans la continuité des objectifs retenus pour la période 2014-2020 : accroître le rayonnement de la CCPH et affirmer son rôle de pôle économique à part entière, poursuivre l'aménagement raisonné du territoire pour renforcer son attractivité. Ces deux objectifs transversaux qui vont fonder le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI vont se décliner en plusieurs axes et se traduiront pour partie par des inscriptions budgétaires. Les orientations 2020 ont été déclinées par domaines d'intervention.

Toutes les politiques contractuelles dans lesquelles la CCPH est engagée ont été déclinées et le programme pluriannuel d'investissement a été mis au débat. En annexe du ROB est présentée la structure détaillée des effectifs de la CCPH.

A l'issue du ROB, plusieurs propositions ont été déclinées afin de préparer la construction des budgets 2020 :

- maintenir la fiscalité ménage aux taux de 2019
- augmenter le Versement Transport de 0,30% à 0,50% au 1er juillet 2020
- maintenir le taux de CFE et de la Tascom aux niveaux de 2019
- ne pas recourir à l'emprunt

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-021_2020-DE



- poursuivre la comptabilité analytique et refacturer les charges aux Budgets Annexes
- envisager la mise en œuvre d'une politique de fonds de concours aux communes
- acter la fin de la participation des communes au financement du très haut débit
- engager l'élaboration du nouveau Pacte Fiscal et Financier 2021-2026
- garantir le haut niveau de services à la population
- Et pour les budgets annexes

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-021_2020-DE



Et en ce qui concerne les budgets annexes :

- développer l'offre de transport en lien avec le Versement Transport,
- confirmer la stabilisation des tarifs des OM et de poursuivre notre politique en matière de tri sélectif,
- poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum,
- engager les orientations déclinées pour les ZA des Champs Piot et des Guinottes.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) **ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, **APPROUVE** les orientations proposées, **DIT** que le ROB est à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d' Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°022/2020

Objet : Compétence mobilité : Vote du taux de versement transport (VT) pour application au 1^{er} juillet 2020 et création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif au 1^{er} mai 2020

Le Président rappelle que par délibération n°093/2018 du 27 juin 2018, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a adopté la compétence mobilité par modification statutaire et est ainsi devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Suite à cette prise de compétence, par délibération n°053/2019 du 11 avril 2019, la CCPH a institué le versement transport (VT) sur son territoire et a fixé son taux à 0.30 % afin de financer sa politique de mobilité, notamment pour financer la création d'un transport en direction de l'hôpital Nord Franche-Comté et la gare TGV en complément du TAD.

Aujourd'hui, la CCPH souhaite développer **son offre globale de Mobilité** et investir complètement sa nouvelle compétence. Et pour cela il convient d'ajuster progressivement le taux de versement transport afin d'accompagner ce développement par de nouvelles recettes.

Cette exonération doit être une décision expresse de l'AOM et ces associations ou fondations doivent être reconnues d'utilité publique par un décret en Conseil d'Etat conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le taux de la contribution est fixé par l'EPCI et sa modification entre en vigueur lors de 2 échéances :

- Délibération à prendre avant le 1^{er} novembre pour prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.
- Délibération à prendre avant le 1^{er} mai pour prise d'effet au 1^{er} juillet de la même année.

Article L2333-67

Modifié par LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 13

Le taux de versement est fixé ou modifié par délibération du conseil municipal ou de l'organisme compétent de l'établissement public qui est l'autorité organisatrice de la mobilité au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports dans la limite de :

- 0,55 % des salaires définis à l'article L. 2333-65 du présent code lorsque la population de la commune ou de l'établissement public est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants ;

Toutefois, les communautés de communes et communautés d'agglomération ont la faculté de majorer de 0,05 % les taux maxima mentionnés aux alinéas précédents.

La CCPH peut donc voter un taux maximum de 0.60 % (0.55 % pour sa population + 0.05 % du fait qu'elle est un EPCI), et elle veut l'instaurer sur son territoire à compter du 1^{er} juillet 2020.

Quels sont les objectifs de la hausse du VT ?

La hausse du versement transport répond aux objectifs suivants :

- Organiser sur le périmètre communautaire une **politique globale de la Mobilité** qui intègre les problématiques de lignes de bus régulières, d'auto partage, d'aire de covoiturage, de location de vélos
- Assurer la prise en charge administrative de l'ensemble des transports scolaires transférés par la Région. Si la Région compense l'ensemble des coûts liés aux marchés des transports scolaires, la CCPH doit en assurer le suivi et la gestion administrative et financière en se dotant de moyens humains, techniques et informatiques spécifiques. A ce titre, la création d'un emploi à temps complet au 01/05/2020 est nécessaire.
- Développer l'offre de transports réguliers en direction de Belfort et de Montbéliard et depuis ces agglomérations vers Héricourt, principal pôle d'emploi de notre EPCI. Cette nouvelle offre doit s'adresser prioritairement aux usagers professionnels, à savoir les salariés qui se rendent d'un pôle emploi à un autre au sein du Nord Franche-Comté mais aussi au reste de la population.
- Assurer la coordination des travaux pilotés par le syndicat de transport et leur financement.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **DECIDE** de fixer le taux du versement transport à 0.50 % à effet du 01 Juillet 2020,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches envers les administrations et à signer tout document afférent,
- **DECIDE** de la création d'un emploi à temps complet au 01/05/2020 d'adjoint administratif.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-022_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°023/2020

Objet : Politique habitat : Adoption de la convention de mise en œuvre d'une intervention financière dans le cadre du contrat PACT 2 et animation avec SOLIHA

Le Président rappelle que par délibération 006/2014 du 21 janvier 2014 le Conseil Communautaire a adopté une convention d'animation du contrat PACT par SOLIHA afin que le cabinet instruisse les dossiers habitat rentrant dans la politique de la CCPH.

Quelques chiffres pour la période 2014-2019 : un bilan très satisfaisant !

- 313 dossiers instruits.
- 3 159 504 € de travaux générés pour 1 546 195 € de subventions réservées.
- 137 dossiers HABITER MIEUX SEUL.
- 25 dossiers HABITER MIEUX / FACADES.
- 14 dossiers HABITER MIEUX AUTONOMIE.
- 4 dossiers HABITER MIEUX PROPRIETAIRE BAILLEUR.
- 65 dossiers AUTONOMIE.
- 4 dossiers AUTONOMIE PREVENTIVE.
- 1 dossier SORTIE INSALUBRITE.
- 63 dossiers FACADES.
- **Et 113 043 € de subventions versées par la CCPH.**

Rappel de la politique votée :

Le 7 juillet 2011, par délibération 081/2011, la CCPH votait **les aides suivantes qu'il convient de confirmer :**

- Une aide de **25% dans la limite de 8 000 € HT** de travaux éligibles (soit 2 000 € de subvention maximum) pour le **maintien à domicile des propriétaires occupants modestes et très modestes** (dossiers non éligibles à l'ANAH faute de justificatif de perte d'autonomie) sous conditions de ressources (barème ANAH modestes/très modestes).
- Aide complémentaire à l'ANAH de **5% du montant des travaux subventionnés par l'ANAH (80 000 € de travaux maximum) par logement pour les logements locatifs conventionnés**, ce qui permet de déclencher l'intervention du Département pour un montant équivalent.
- Aide complémentaire de l'ANAH de **2 000 € par logement locatif conventionné ANAH dont le programme de travaux permet un gain énergétique de 35% et l'obtention d'une étiquette C** après travaux.
- **Aide indépendante** de l'ANAH pour participer **aux travaux de façades à hauteur de 10% de 8 000 € de travaux HT**.

En 2020, **les aides de l'ANAH évoluent** de la façon suivante :

- Un plafond de travaux pris en compte dans la thématique **HABITER MIEUX qui passe à 30 000 € HT** (au lieu de 20 000 € HT).
- La **création d'un régime HABITER MIEUX SERENITE BONIFIE** qui concernera les dossiers respectant de façon cumulative les critères ci-après :
 - Les logements notés avant travaux en F ou G
 - Le programme de travaux permet un gain énergétique de 35 %
 - Le programme de travaux permet un changement d'étiquette d'au moins 2 classes.
- **Bonification de la prime HABITER MIEUX** : 20 % de l'opération avec un maxi de 4 000 € pour les Propriétaires Occupants Très Modestes et 2 000 € pour les Propriétaires Occupants Modestes.
- Des entreprises qui devront avoir le label RGE à partir de 07/2020.
- Le remplacement de la thématique HABITER MIEUX AGILITE par Maprimerenov.

Suite à la fin du contrat PACT et à l'évolution des aides de l'ANAH, le cabinet SOLIHA, nous soumet donc une nouvelle convention et nous propose de **nouvelles interventions financières** :

- **Une prime forfaitaire de 500 €** telle que ce qui était pratiqué jusqu'alors pour les dossiers **HABITER MIEUX SERENITE**.
- **Une prime forfaitaire de 1 000 €** pour les dossiers qui relèveront de la thématique **HABITER MIEUX SERENITE BONIFIE**

Pour une information des populations, il pourrait aussi être prévu des permanences décentralisées. Ces RDV commenceraient par une demi-heure de rencontre avec Monsieur ou Madame Le Maire suivi d'une heure où le conseiller habitat recevrait et renseignerait les administrés.

Le coût d'une permanence s'élève à 150 € HT. Bien évidemment ces permanences pourraient concerner toutes les communes de la CCPH ou uniquement celles désignées par elle.

Rappel sur le reste à charge des propriétaires :

Les frais de dossiers, s'élevant à 150 € restent à la charge des propriétaires.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-023_2020-DE

MODALITES DE REGLEMENT A SOLIHA:

Pour mener à bien ces actions, la rémunération de SOLIHA est fixée sur la base d'une somme forfaitaire annuelle et non révisable d'animation de 6 100 € HTVA pour la mise en œuvre des actions sur une année.

Les éventuelles options seront facturées en fonction des réalisations effectives.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la nouvelle politique habitat proposée par SOLIHA mobilisant le concours financier communautaire,
- **DECIDE** de conserver les actions précédemment adoptées mobilisant le concours financier communautaire,
- **ADOpte** les modalités de financement pour l'animation de la politique habitat,
- **AUTORISE** le président à signer la convention de mise en œuvre d'intervention financière avec SOLIHA.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°024/2020

Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 2 dossiers « HABITER MIEUX » et 2 « REMBOURSEMENTS SOLIHA » sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MODICA TONY
Adresse	8 RUE SCHOENENBERGER – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	8 529 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	5 268 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	DUBOIS NATHALIE
Adresse	15 RUE DES CYTISES-70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	5 600 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	4 420 €
Montant subvention CCPH	500 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-024_2020-DE




REMBOURSEMENT SOLIHA (FACADES)	
Propriétaire	CAUSERET JEAN
Adresse	30 RUE PIERRE DE COUBERTIN – 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	12 850 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	SURLEAU JACQUES
Adresse	15 RUE PIERRE CARMEN – 70400 LUZE
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	14 719.17 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	8 595 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **2 300 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
 Reçu en préfecture le 03/03/2020
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20200220-024_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 21 février 2020
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°025/2020

Objet : Politique emploi – insertion : Attribution de subventions « Mission d'accueil / information et relation à l'entreprise » - Mission locale / Espace Jeunes

Le Président rappelle que depuis 2015, la subvention CCPH cofinance la Mission de Chargé de relation entreprise conjointement avec la CC du Pays de Villersexel et le FSE ainsi que la mission d'intérêt général de la structure.

En 2019, la Mission Locale s'est associée à IDÉIS Montbéliard et la Mission Locale de Belfort pour répondre à un appel à projets de l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

Le groupement a obtenu un financement pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 à hauteur de 80 % pour une mission de repérage des publics dits « invisibles ». Il s'agit de personnes en recherche d'insertion professionnelle qui se trouvent en dehors des radars du service public de l'emploi. Les actions menées dans le cadre du PLIE en 2018 ont permis de diagnostiquer ce besoin de repérage de ces publics afin de leur (re)proposer un accompagnement vers l'emploi.

Les 20% de reste à charge sont financés par la convention Etat au titre de l'offre de service globale des Missions Locales pour une part et par les collectivités locales d'autre part au titre des subventions annuelles. Un conseiller a ainsi été recruté en CDD pour assurer cette mission sur les territoires de la CCPV et de la CCPH.

En 2019 la subvention de 18 000 € de la CCPH a été valorisée comme suit :

Action	
Mission d'intérêt général	1 610 €
Chargé de relation entreprise	15 300 €
PIC	1 090 €
Total	18 000 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-025_2020-DE

Pour 2020, il est proposé, afin de maintenir un affichage constant en direction de la mission d'intérêt général de la structure, d'augmenter la participation CCPH de 1000 € soit le budget prévisionnel suivant :

Action	
Mission d'intérêt général	1 096 €
Chargé de relation entreprise	15 355 €
PIC	2 549 €
Total	19 000 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-025_2020-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions):

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 19 000 € à la Mission Locale,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°026/2020

Objet : Politique emploi – insertion : Attribution de subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - Jardins du Mont Vaudois

Le Président expose que :

- **Sur le volet fonctionnement**, le montant de la subvention versée à la structure est de **15 000 €** depuis 2010. Il est proposé de reconduire cette subvention à la même hauteur.
- **Sur le volet investissement**, en 2017, l'association a engagé un plan d'actions visant à développer ses ressources liées à l'activité économique tout en répondant aux exigences des financeurs publics en matière de publics accueillis et d'accompagnement socio-professionnel.

Ce plan d'actions comprend un programme d'investissement ambitieux avec l'augmentation des surfaces cultivées grâce à la mise à disposition par la CCPH et la Commune de Verlans de 2 nouvelles parcelles pour une surface de près de 4 ha. Parallèlement, la CCPH et la ville d'Héricourt ont financé l'achat de 3 tunnels de maraichage installés sur le site en mai 2019. L'exploitation de ces nouvelles parcelles sous serre et en plein champ nécessite un accès à l'eau et à l'électricité que la CCPH s'était également engagée à financer.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, il n'a pas été possible de se raccorder au réseau public en raison de la pénurie des ressources. Les jardins s'orientent vers un forage pour lequel un financement du Département est acquis. Ces travaux doivent débuter très prochainement, c'est pourquoi il devient urgent de disposer d'un

raccordement au réseau d'électricité afin de pouvoir faire fonctionner la pompe qui permettra de puiser l'eau et d'alimenter le système d'irrigation.

Une réunion sur site a eu lieu le 23 janvier en présence du SIED et des Maires de Trémoins et Verlans. Une extension du réseau de Trémoins apparaît comme la solution la plus appropriée. Le chiffrage des travaux est en cours d'élaboration par le SIED.

Il conviendra donc de prévoir une enveloppe qui reste encore à déterminer pour le financement de ces travaux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 15 000 € aux Jardins du Mont Vaudois,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-026_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°027/2020

Objet : Politique emploi – insertion : Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens – ADCH

Le Président expose que depuis 2017, la CCPH a décidé de concentrer son soutien à l'ADCH sur le volet insertion à travers le financement de deux actions du PLIE :

- **Le référent de parcours chargé d'accompagner spécifiquement le parcours d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE,**
- La mission de suivi de la clause d'insertion qui prévoit de réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi locaux dans le cadre des marchés publics de la CCPH et des autres collectivités du département.

Parallèlement, l'ADCH s'est vu également confier la gestion du nouvel équipement de la Maison de la Formation. La proximité géographique et la connaissance des acteurs de l'emploi et de la formation facilite ainsi le fonctionnement de cet équipement et décharge la CCPH de cette tâche.

Pour cette année 2020, il est proposé d'inclure un volet supplémentaire autour de l'accès au numérique. L'ADCH dispose en effet des moyens techniques et des compétences pour proposer des actions de sensibilisation / formation aux outils du numérique. La structure développe déjà ce type d'action en partenariat avec le CCAS d'Héricourt à destination des seniors. Cette offre pourrait être élargie à l'ensemble des publics du territoire de la CCPH dans une démarche de lutte contre la fracture numérique par l'animation d'ateliers informatique avec participation financière des usagers voire des communes qui le souhaiteraient. En parallèle l'ADCH est invitée à répondre à des appels à projet nationaux sur le même sujet afin de générer de nouvelles ressources financières.

Compte tenu du changement de direction intervenu récemment, cette année 2020 sera une année de transition pour l'association qui doit encore travailler à l'équilibre de son budget.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- **VALIDE** le montant de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens avec l'ADCH pour 36 000€ €,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020.

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-027_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°028/2020

Objet : Politique emploi – insertion : Attribution d'une subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - FRIPVIE

Le Président expose que le chantier d'insertion FRIPVIE développe une offre de service en direction des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt depuis 2012 en s'appuyant sur un support d'activité lié à la collecte, le tri et la valorisation d'articles textiles avec un site unique basé à Grand-Charmont depuis 2017. La boutique FRIPVIE d'Héricourt poursuit quant à elle son activité de vente.

En 2019 FRIPVIE a développé une nouvelle activité autour de la couture intégrant un parcours de formation en partenariat avec le lycée des Huisselets à Montbéliard, ce qui permet d'élargir l'offre de service de ce chantier.

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention CCPH à **1000 € dans le cadre de la mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 1 000 € à FRIPVIE,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-028_2020-DE

Convention d'étude de préfiguration d'un centre régional de formation aux arts du cirque

Référence : Convention M...../2020

Entre les soussignés,

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt dont le siège est situé 3, rue Martin Niemöller – 70400 HERICOURT représentée par son Président, Monsieur Fernand BURKHALTER, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2020,

Ci-après dénommée : « La CCPH »

Et

La ville d'Héricourt dont le siège est situé 46 bis rue du Général de Gaulle – 70 400 HERICOURT représentée par sa 1^{er} adjointe Madame Martine PEQUIGNOT agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 17 février 2020

Ci-après dénommée : La ville d'Héricourt »

Et

L'association l'Odysée du cirque située 3 rue des étoiles– 70 400 ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS représentée par son Président, Monsieur Antoine HILD,

Ci-après dénommée : « L'Odysée du cirque »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Vu le code de la commande publique et notamment les marchés à procédure adaptée inférieurs à 40 000 €

Vu la technicité et l'expertise de l'Odysée du cirque en matière d'arts du cirque

Vu le projet de création d'un centre régional de formation aux arts du cirque porté par l'Odysée du cirque

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt a décidé d'accueillir le Centre des arts du cirque de l'association l'Odysée du cirque en aménageant une plateforme viabilisée à Echenans sous Mont vaudois, avec une convention de mise à disposition des terrains qui est effective depuis Septembre 2019.

L'Odysée a ainsi posé ses chapiteaux et les salariés animent les ateliers pour leurs élèves et proposent des spectacles et festivals ainsi que des résidences d'artiste. La CCPH et la ville

d'Héricourt accompagnent ensemble l'Odyssée du cirque à travers un projet de subvention annuelle de la Ville d'Héricourt et aux ateliers et une aide spécifique pour le festival.

Dès les premiers contacts avec l'Odyssée en 2018, la CCPH a pris connaissance du projet de développement de l'association en vue de devenir un centre régional de formation aux arts du cirque.

Toutefois, pour que ce projet puisse prendre corps, 3 critères cumulatifs doivent être remplis :

1 / Stabiliser l'association suite à son déplacement à Echenans Sous Mont Vaudois notamment sur le plan financier car les déménagements successifs se sont traduits par des frais importants et de fait ont freiné tout objectif de développement.

Cet objectif est d'ores et déjà atteint grâce à une année 2019 positive en termes d'activité, de chiffre d'affaire et de résultat, ce dernier devant se fixer approximativement à un excédent de + 30 000 €.

2 / Trouver un partenaire pour la construction du centre régional de formation aux arts du cirque puisque ce projet nécessite un équipement dédié et spécifique.
Par délibération n°120/2019 du 04 Juillet 2019, l'assemblée communautaire adoptait à l'unanimité de ses membres le contrat métropolitain dans lequel figure ce projet de **centre régional de formation des arts du cirque** sous maîtrise d'ouvrage de la CCPH pour un montant prévisionnel de 1 600 000 € HT mobilisant 800 000 € de crédits régionaux.

La CCPH s'est ainsi déclarée comme maître d'ouvrage de l'équipement permettant la faisabilité de l'étude de préfiguration.

3 / Démontrer la pertinence et la faisabilité du projet de centre régional de formation aux arts du cirque.

C'est ce 3^{ème} critère qui fonde l'objet de la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention d'étude

La présente convention a pour objet de confier à l'Odyssée du cirque un rapport permettant à la CCPH et à la Ville d'Héricourt de vérifier la pertinence et la faisabilité du centre régional de formation aux arts du cirque avant d'engager la CCPH dans la construction de l'équipement.

Cette étude de préfiguration doit permettre plus précisément :

- De vérifier l'adéquation entre les activités proposées au sein d'un centre régional de formation et le montant de l'investissement requis ;
- De vérifier les coûts d'exploitation générés par le centre de formation ainsi que les recettes prévisionnelles escomptées ;
- De vérifier la faisabilité d'obtention des habilitations et agréments requis en la matière ;
- D'appréhender la hauteur du risque financier pour les collectivités et pour l'association.

La présente convention constitue l'intégralité des engagements passés entre les parties sur le même sujet.

Article 2 : Engagement de l'Odyssée du cirque

Le rapport d'étude devra respecter le cahier des charges suivant :

Partie 1 : Présentation de l'association l'Odyssée du cirque porteuse du projet

- Historique
- La Fédération
- Le Conseil d'administration
- Les activités développées
- L'Organigramme
- Les comptes de résultat 2015 - 2016 – 2017 -2018 et 2019
- Le Prévisionnel 2020

Partie 2 : Situation de l'association au 01 janvier 2020 et analyses

- En termes de fréquentations

- En termes de partenariats
- En termes financier (résultats – dette – trésorerie)

Partie 3 : Le projet de création d'un centre régional de formation aux arts du cirque

3-1 : L'objectif mise en oeuvre de Formations

- Définition et cadrage du projet
- Présentation des centres existants en France (cartographie) : organisation et fonctionnement d'un centre de référence – organisation d'une visite d'un centre existant sur le même modèle
- Identification des formations existantes dans le domaine des arts du cirque et autres domaines visés
- Procédure d'agrément et de labellisation et conditions d'obtention
- Présentation des formations envisagées à Echenans (qualifiantes et non qualifiantes)
- Présentation des moyens nécessaires au projet

3-2 : Les autres objectifs

- La complémentarité avec les autres activités existantes
- La valorisation des festivals et résidences d'artiste

Partie 4 : Présentation de l'infrastructure nécessaire à la création d'un centre régional de formation aux arts du cirque à Echenans sous mont Vaudois

- Nature de l'équipement (besoins et surfaces)
- Articulation avec les chapiteaux existants
- Adéquation avec le budget prévisionnel d'investissement

Partie 5 : Le financement du projet : Les coûts d'exploitation et les recettes prévisionnelles

- Présentation des dépenses sur 3 ans (par nature et par montant)
- Présentation des recettes prévisionnelles sur 3 ans
- Synthèse

Partie 6 : Conclusions et préconisations

- Pertinence du projet
- L'offre globale qui serait proposée et notamment :
 - L'école des arts du cirque
 - La formation qualifiante
 - Les autres formations
 - Les festivals
 - Les résidences d'artistes
 - Les partenariats scolaires et non scolaires
 - Autres
- Analyse des risques et des potentialités
- Le calendrier envisagé (obtention des autorisations)

Article 3 : Les engagements de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et de la Ville d'Héricourt

Pour permettre à l'Odyssée du cirque de réaliser l'étude de préfiguration la CCPH et la Ville d'Héricourt apporteront à l'association une contribution financière.

3.1 : Montant de la contribution financière

Le montant de la contribution financière s'élève à 30 000 € TTC et couvrira l'ensemble des frais d'ingénierie et dépenses indirectes.

Cette contribution est égale à 15 000 € TTC pour la CCPH et 15 000 € TTC pour la Ville d'Héricourt.

3.2 : Modalités de versement de la contribution financière

Le versement de l'aide financière se fera selon l'échéancier suivant :

- 70 % à la signature de la présente convention sur lancement d'un ordre de service, soit **21 000 € à raison de 10 500 € TTC pour la CCPH et 10 500 € TTC pour la Ville d'Héricourt**

- 20 % sur présentation d'un rapport intermédiaire soit **6 000 € à raison de 3 000 € pour la ville d'Héricourt**
- 10 % pour le solde sur présentation d'un bilan final soit **3 000 € à raison de 1500 € pour la CCPH et 3000 € pour la ville d'Héricourt.**

En cas de non exécution de la totalité de l'étude, l'Odyssée du cirque s'engage à reverser à la Communauté de Communes et à la Ville d'Héricourt la totalité des avances perçues.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention court pour la durée de l'étude de préfiguration laquelle doit respecter l'échéancier suivant :

- Réunion de lancement à réception de l'ordre de service
- Remise du rapport intermédiaire comprenant les phases 1/2/3/4 du cahier des charges pour le 15 Mai 2020
- Remise du rapport final comprenant le complément des phases 5/6 pour le 15 Juin 2020
- Présentation du rapport en conseil communautaire Juin – Juillet 2020.

Article 5 : Méthodologie

La CCPH sera référente de l'Odyssée du cirque pour l'exécution de la présente convention et le suivi de l'étude. Un comité de pilotage est créé associant 5 représentants élus de la CCPH et 2 représentants élus de la ville d'Héricourt ainsi que les services de la CCPH et de la Ville d'Héricourt en charge du projet. Une visite d'un centre régional dans le Nord sera opérée et organisée par l'Odyssée du cirque.

L'étude sera remise en 2 exemplaires papiers originaux et sur support informatique de manière reproductible.

Article 6 : Incessibilité des droits

La présente convention étant consentie *intuitu personae* et en considération des objectifs décrits ci-dessus, toute cession de droits en résultant est interdite.

Article 7 : Clause résolutoire

A défaut d'exécution de l'une ou l'autre des conditions de la présente convention, et un mois après une sommation d'exécuter restée sans effet, et contenant déclaration par le propriétaire (la CCPH) de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, la présente convention sera résiliée de plein droit si bon semble au propriétaire (La CCPH) , sans qu'il soit besoin de former une demande en justice.

Article 8 : Litiges

La Communauté de Communes et l'Odyssée du cirque conviennent de régler à l'amiable tous les litiges pouvant subvenir à propos de la présente convention. En cas d'impossibilité de règlement à l'amiable, le différend sera porté devant le tribunal compétent.

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Maire d'Héricourt et le Trésorier de la Recette Perception d'Héricourt-Champey.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté de Communes des conditions d'exécution de la convention par l'association, la collectivité peut décider de suspendre ou de diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la contribution ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée tout ou partie sans effet pendant ce délai.

Article 9 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait à Héricourt, le 2020

**Le Président de
Maire de
L'Odysée du cirque**

**Le Président de
La CCPH**

**La 1^{er} adjointe au
Héricourt**

**Antoine HILD
PEQUIGNOT**

Fernand BURKHALTER

Martine

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°029/2020

Objet : Arts du cirque : Signature d'une convention d'étude de préfiguration d'un centre régional de formation aux arts du cirque avec l'Odyssée du cirque

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a décidé d'accueillir l'école des arts du cirque de l'association l'Odyssée du cirque en aménageant une plateforme viabilisée à Echenans sous Mont vaudois, avec une convention de mise à disposition des terrains qui est effective depuis Septembre 2019.

L'Odyssée a ainsi posé ses chapiteaux et les salariés animent les ateliers pour leurs élèves et proposent des spectacles et festivals ainsi que des résidences d'artiste. La CCPH et la ville d'Héricourt accompagnent ensemble l'Odyssée du cirque à travers une subvention annuelle dédiée aux ateliers et une aide spécifique pour le festival (dont le 20^{ème} anniversaire sera célébré cette année).

Dès les premiers contacts avec l'Odyssée en 2018, nous avons pris connaissance de leur projet de développement en vue de devenir un centre régional de formation aux arts du cirque.

Toutefois, pour que ce projet puisse prendre corps, l'association devait déjà se stabiliser notamment sur le plan financier car les déménagements successifs s'étaient traduits par des frais importants et de fait avaient freiné tout objectif de développement.

L'implantation dans le Pays d'Héricourt sur une plateforme aménagée leur donne ainsi une perspective pérenne et le projet de Centre régional devient sur ce site possible d'autant que les comptes 2019 sont à l'équilibre.

Pour mémoire, dès le Débat d'Orientation Budgétaire de Février 2019, l'assemblée communautaire a pris connaissance de l'intérêt que la CCPH portait à la création d'un centre régional des arts du cirque puisque ce

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-029_2020-DE



projet était identifié comme une proposition d'action dans le volet métropolitain du contrat que la Région était en train de discuter avec les collectivités membres du Pôle métropolitain.

En effet, le caractère **régional** d'un centre de formation spécialisé participe clairement du projet d'aménagement de notre territoire au sein du Nord Franche Comté et un tel équipement renforcerait le rayonnement culturel et artistique auquel nous prétendons.

Par délibération n°120/2019 du 04 Juillet 2019, l'assemblée communautaire adoptait à l'unanimité de ses membres le contrat métropolitain dans lequel figure ce projet de **centre régional de formation des arts du cirque** pour un montant prévisionnel de 1 600 000 € HT mobilisant 800 000 € de crédits régionaux.

Aussi, les projets inscrits dans le contrat métropolitain doivent être déposés à la Région au plus tard au 31 Août 2020 et à défaut les crédits seront perdus.

En conséquence, avant d'engager notre établissement dans un investissement aussi important même si 80% de subventions sont envisagées avec en complément de la Région des crédits PACT 2 et de la DETR, une étude de préfiguration d'un tel équipement est nécessaire et doit être vite réalisée.

Cette étude de préfiguration doit permettre :

De vérifier l'adéquation entre les activités proposées au sein d'un centre régional de formation et le montant de l'investissement requis ;

De vérifier les coûts d'exploitation générés par le centre de formation ainsi que les recettes prévisionnelles escomptées ;

De vérifier la faisabilité d'obtention des habilitations et agréments requis en la matière ;

D'appréhender la hauteur du risque financier pour les collectivités et pour l'association.

Aussi, compte tenu des délais particulièrement courts et des enjeux d'un tel projet, il est nécessaire de confier à l'Odyssée du cirque qui exploiterait et gérerait ce centre de formation, la réalisation de cette étude de préfiguration qui devra répondre au cahier des charges suivant.

Cahier des charges :

1 : Présentation de l'association l'Odyssée du cirque

- Historique
- La Fédération
- Le Conseil d'administration
- Les activités développées
- L'Organigramme
- Les comptes de résultat 2015 - 2016 – 2017 -2018 et 2019
- Le Prévisionnel 2020

2 : Situation de l'association au 01 janvier 2020 et analyses

- En termes de fréquentations
- En termes de partenariats
- En termes financier (résultats – dette – trésorerie)

3 : Le projet de création d'un centre régional de formation aux arts du cirque

- Définition du projet
- Présentation des centres existants en France (cartographie) : organisation et fonctionnement d'un centre de référence
- Identification des formations existantes
- Procédure d'agrément et de labellisation
- Présentation des formations envisagées à Echenans (qualifiantes et non qualifiantes)
- Présentation des moyens nécessaires au projet

4 : Présentation de l'infrastructure nécessaire à la création d'un centre régional de formation aux arts du cirque à Echenans sous mont Vaudois

- Nature de l'équipement (besoins et surfaces)
- Articulation avec les chapiteaux existants
- Adéquation avec le budget prévisionnel d'investissement

5 : Le financement du projet : Les coûts d'exploitation et les recettes prévisionnelles

- Présentation des dépenses sur 3 ans (par nature et par montant)
- Présentation des recettes prévisionnelles sur 3 ans
- Synthèse

6 : Conclusions et préconisations

- Pertinence du projet
- L'offre globale qui serait proposée et notamment :
 - L'école des arts du cirque
 - La formation qualifiante
 - Les festivals
 - Les résidences d'artistes
 - Les partenariats scolaires et non scolaires
- Analyse des risques et des potentialités de développement
- Le calendrier envisagé (obtention des autorisations)

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-029_2020-DE

Prix :

Pour la réalisation de cette étude complète, une rémunération forfaitaire de 30 000 € est proposée partagée à part égale entre la ville d'Héricourt et la CCPH soit 15 000 € chacune.

Méthodologie

Un comité de pilotage sera créé associant la CCPH au suivi de cette étude. Une visite d'un centre régional dans le Nord sera opérée. Remise d'un rapport et présentation des conclusions aux élus.

Délai


Remise de l'étude pour Juin 2020.

Si l'étude est concluante alors la CCPH pourra déposer un dossier de subvention pour l'été 2020 sachant que nous avons 3 années pour réaliser l'investissement ce qui nous permettra si besoin encore d'ajuster le projet. Si l'équipement se concrétise, la CCPH confiera à l'association une convention d'objectif et de moyen pour la gestion du centre régional de formation aux arts du cirque. A l'issue de l'étude le projet sera donc confirmé ou non.

La rémunération de l'association permettra de valoriser l'ensemble des frais d'ingénierie (temps passé par l'équipe et par la comptable) et tous les frais annexes induits par cette étude et surtout de responsabiliser l'Odysée du Cirque sur la qualité de l'étude à remettre afin que nos collectivités puissent décider en connaissance de cause.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre et 10 abstentions) :

- **DECIDE** de confier une étude de préfiguration d'un centre régional des arts du Cirque à l'Odysée du cirque pour un coût de 30 000 € dont 15 000 € à la charge de la CCPH
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à la signature de la convention tripartite d'étude de préfiguration d'un centre régional de formation aux arts du cirque,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200220-029_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-029_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°030/2020

Objet : Avenant à la convention avec le Département en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Le Président expose qu'en application de la loi NOTRe, la CCPH a délégué au Département en novembre 2017 la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier. Deux dossiers ont depuis été instruits et validés :

Projet	Date de décision	Montant programme d'investissement éligible	Subvention Département	Subvention CCPH
CREATHES Acquisition d'une partie des anciens locaux ADAPEI à Héricourt	Janvier 2018	740 000 €	37 000 €	50 000 € (Bonification de la subvention en raison du zonage AFR)
ATELIER HUGO DELAVELLE Acquisition des anciens locaux Sacer Surleau / Colas à Saulnot	Novembre 2019	438 665 €	21 933 €	21 933 €

A l'échelle départementale, il est apparu que certains projets de plus petite taille en termes de surface pouvaient avoir un intérêt. C'est pourquoi, suite à la Conférence des exécutifs réunissant les Présidents des EPCI et le Président du Département, le Conseil départemental a décidé en décembre 2019 de ramener le seuil d'éligibilité des projets de 500 m² à 250 m². Il convient donc de procéder à la signature d'un avenant à la convention intégrant cette modification du règlement d'intervention du Département.

A noter que la CCPH n'avait pas prévu de surface minimum dans son règlement d'intervention mais uniquement un montant plancher des dépenses éligibles fixé à 30 000 € HT. Il n'y a donc pas lieu de modifier notre règlement d'intervention.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions):

- **VALIDE** la proposition de modification du règlement d'intervention du Département en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise visant à abaisser le seuil de la surface éligible à 250 m² au lieu de 500 m²
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-030_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°031/2020

Objet : Acquisition d'une benne de collecte latérale d'occasion

Le Président expose que le SICOVAD d'Epinal a mis en vente aux enchères en ligne 2 véhicules de collecte latérale au prix de 80 000 € chacun.

Les véhicules ont été mis en service le 26 / 10 / 2016 pour le premier avec environ 3500 heures de service et 50 087 Kms, le deuxième a été mis en service le 13 / 12 / 2016 pour environ 3600 heures de service et 44 200 Kms. Dans un état d'entretien et d'équipement identique, une visite et un essai ont été faits, confirmant une opportunité d'achat d'un des deux véhicules.

Aucune surenchère n'ayant été faite sur ces véhicules, la CCPH a la possibilité d'acquérir directement auprès du SICOVAD, un de ces véhicules au tarif de 80 000 € afin d'économiser notre benne latérale qui vieillit et commence à générer des coûts d'entretien plus importants.


L'acquisition aujourd'hui d'une benne de collecte d'occasion de ce niveau permettrait d'avancer l'arrivée d'une nouvelle benne d'au moins 1 an et demi, limiterait l'usure de notre véhicule actuel.

Cela permettra également de passer notre benne actuelle en véhicule de remplacement et palliera aux différentes pannes sans désorganisation du service.

Le coût total TTC de cette benne serait de 80 000€ pour la benne auxquels il convient d'ajouter 12 600 € pour l'installation d'un système d'identification neuf.

Le Budget OM dispose des crédits pour acquérir ce nouveau véhicule.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à cette acquisition auprès du SICOVAD et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200220-031_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°032/2020

Objet : AED : Attribution de fonds de concours aux communes de Coisevaux et Etohon

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de COISEVAUX a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	84 667.65 €	Etat (DETR)	25 400.30 €
		Département	
		- Bordure de trottoirs	4 320.00 €
		- Amende de police	3 250.00 €
		- AED	9 164.00 €
		CCPH AED	1 374.60 €
		Commune	41 258.75 €
TOTAL	84 667.65 €	TOTAL	84 667.65 €

- La commune d'ETOBON a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	28 019.50 €	Département AED	11 208.00 €
		CCPH AED	1 681.20 €
		Commune	15 130.30 €
TOTAL	28 019.50 €	TOTAL	28 019.50 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-032_2020-DE



Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED aux communes de COISEVAUX et d'ETOBON pour un montant total de **3 055,80 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-032_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°033/2020

Objet : Signature d'une Convention d'Utilité Sociale 2019 – 2024 avec Néolia

Le Président expose que par délibération n°137/2017 du 5 octobre, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt s'engageait à signer la Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour la période 2018-2023 avec le groupe NEOLIA. Cependant, la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) promulguée le 23 novembre 2018 a ajusté les modalités de mise en œuvre des CUS qui désormais porteront sur la période 2019-2024.

Pour rappel, la CUS est un document contractuel entre l'Etat, les bailleurs sociaux et certaines collectivités territoriales. Elle traduit les choix stratégiques des organismes HLM sur leurs différents métiers et contributions aux enjeux nationaux et locaux, en fonction de leurs capacités et contraintes.

Ces conventions définissent pour une durée de 6 ans :

- L'état d'occupation sociale des immeubles à partir de l'enquête Occupation du Parc Social (OPS).
- L'état du service rendu aux locataires dans les immeubles et ensembles immobiliers, après concertation avec les locataires.
- L'énoncé de la politique patrimoniale et d'investissement, comprenant notamment le Plan Stratégique de Patrimoine et le plan de mise en vente.
- La politique de gestion sociale développée dans le cahier des charges de gestion sociale, établi après concertation avec les associations de locataires.
- La politique du service rendu aux locataires.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-033_2020-DE



La stratégie structurant les actions de NEOLIA repose sur :


- L'accélération de la production de logements locatifs, prioritairement sur les zones tendues mais aussi au sein des territoires « cœur de ville ».
- La rénovation du parcours résidentiel, à destination des jeunes et des salariés tout en répondant aux problématiques de vieillissement et du handicap.
- Le développement de l'accession à la propriété dans le parc ancien mais aussi par le concours de produits neufs à la vente adaptés aux besoins et moyens des locataires.
- Le renforcement de la qualité de service au profit des clients, locataires en priorité, par le biais de l'innovation sociale et le renforcement de la qualité de vie dans les quartiers et la promotion du numérique.

Il est à noter que les EPCI, tenus de se doter d'un Plan Local de l'Habitat ou d'être compétents en matière d'habitat et de disposer d'au moins un Quartier de la Politique de la Ville (QPV) sont associés à l'élaboration de la CUS relative aux immeubles situés sur leur territoire.

Ainsi, la CCPH, déjà engagée dans le processus de signature de la CUS 2018-2023, doit à nouveau délibérer afin de signer la CUS 2019-2024 puisque la loi ELAN en apportant des ajustements à la CUS, en a aussi modifié les dates.

Pour information, la CUS prendra effet rétroactivement à compter du 01 juillet 2019, puisqu'elle a été conçue à compter de l'exercice 2019, et elle est signée par le Préfet de Région, les Départements (25-39-70-90-68-67) et les EPCI de ces Départements.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de la Convention d'Utilité Sociale 2019-2024.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200220-033_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°034/2020

Objet : SAGE Allan : Participation au financement du poste de coordinateur pour 2020

Le Président expose que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a identifié le bassin de l'Allan comme territoire prioritaire pour la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allan a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 28 janvier 2019 et l'année 2019 devait donc correspondre au début de sa mise en œuvre.

Or, il n'est plus animé depuis le 1^{er} janvier 2019 faute d'un accord des collectivités sur le financement de l'animation.

La structure porteuse de l'animation était l'EPTB Saône-Doubs depuis le début du processus d'élaboration en 2012.

Le défaut d'animation empêche les collectivités de faire aboutir leurs projets.

Un groupe de travail a été constitué afin de faire une proposition qui a été présentée et adoptée lors de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 10 décembre 2019.

La proposition consiste à confier l'animation du SAGE Allan à l'EPTB Saône-Doubs pour l'année 2020. C'est une solution transitoire, compte-tenu des échéances électorales à venir et en attendant l'émergence d'une solution pérenne. Il est convenu que le coût total maximum de cette animation ne dépassera pas 54 450 €, dont 50 % sera réparti entre les 6 EPCI du périmètre du SAGE selon la clé de répartition basée sur la moyenne des critères « population » et « potentiel fiscal » (les 50 % restant sont financés par une subvention de l'Agence de l'Eau).

EPCI	Population	%	Potentiel fiscal	%	Moyenne 2 critères	Contribution
PMA	91 955	35	32 232	28	31,5	8 576 €
CCPH	19 638	7	9 102	8	7,5	2 042 €
CCRC	7 583	3	2 332	2	2,5	680 €
CCVS	15 438	6	12 265	11	8,5	2 314 €
GBCA	105 041	40	43 953	38	39	10 618 €
CCST	23 610	9	14 515	13	11	2 995 €
TOTAL	263 265	100	114 399	100	100	27 225 €

Les missions principales du futur animateur seront d'animer le SAGE Allan, d'élaborer et de rédiger le contrat de bassin et un PAPI d'intention (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations). Le futur animateur sera physiquement installé dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort.

Pour rappel, la CCPH a financé le poste d'animateur en 2018 à hauteur de 427 € (1 460 € avait été prévus).

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- **DECIDE** d'acter de la participation de la CCPH à hauteur de 2 042 € pour l'exercice 2020 sous réserve de l'accord unanime de tous les autres EPCI sollicités,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention technique et financière,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2020.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-034_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL/ Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°035/2020

Objet : Médiathèque : Renouvellement des conventions générales de partenariat avec la Médiathèque Départementale de Haute-Saône

Le Président expose que les échanges entre la Médiathèque F. Mitterrand du Pays d'Héricourt et la Médiathèque Départementale de Haute-Saône sont encadrés contractuellement par :

- une convention générale de partenariat : a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents hormis les documents musicaux et multimédias. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques mis en œuvre sur le territoire départemental.
- une convention de mise à disposition de ressources numériques et multimédia : a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant la mise à disposition de ressources numériques en ligne et le prêt permanent de supports multimédia (tablettes, liseuses...). Les ressources numériques en ligne donnent accès aux usagers de la médiathèque intercommunale à une offre gratuite de musique et de cinéma en streaming, d'auto-formation dans des domaines variés (langues, informatique, code de la route...).
- une convention d'aide au développement d'un service musique : a pour objet de définir les modalités de collaboration concernant le prêt de documents musicaux et l'accès à des ressources numériques musicales en ligne.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-035_2020-DE



Les précédentes conventions du même objet sont arrivées à échéance le 31 novembre 2019. De nouvelles conventions doivent donc être signées pour la période 2020-2022 pour renouveler le partenariat. Aucun flux financier direct n'est prévu dans le cadre de ces trois conventions.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer ces trois conventions avec le Département de la Haute-Saône.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-035_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°036/2020

Objet : Ressources Humaines : Habilitation du Centre de gestion pour le lancement d'une procédure de marché public pour le contrat d'assurance des risques statutaires

Le Président rappelle que par délibération du 11 décembre 2015, le Conseil Communautaire avait chargé le Centre de Gestion de Haute-Saône de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances statutaires. Cette démarche avait permis d'obtenir des conditions tarifaires optimales. Ainsi, par délibération du 14 novembre 2016, le Conseil Communautaire avait décidé de signer une convention avec SOFAXIS pour l'assurance statutaire, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020. Cette assurance couvre la CCPH sur une partie des frais engendrés par l'absentéisme :

- La garantie décès sans franchise
- L'accident de service, maladie imputable au service, avec une franchise de 10 jours
- La maternité, paternité, adoption avec une franchise de 30 jours
- La maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours

La convention arrivant à échéance, le Président expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants, pour les agents titulaires ou stagiaires à la CNRACL et pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-036_2020-DE



- Décès
- Accident du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Le Président précise que, si au terme de la consultation menée par le CDG, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer d'adhésion au contrat.

Les contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **DECIDE** de charger le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise agréée, cette démarche peut-être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-036_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°037/2020

Objet : Ressources humaines : Création de postes

1/ CREATION DE POSTE CUISINE CENTRALE :

Un agent occupant un poste d'adjoint technique à temps non complet à 30/35ème à la cuisine centrale doit être reclassé et donc va muter pour des raisons médicales sur un autre service afin de maintenir l'agent sur un emploi. Le poste sur le service de la Cuisine centrale devant être maintenu il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 30/35ème.

2/ CREATION DE POSTES DE RENFORT D'ACTIVITE :

Comme chaque début d'année, afin de gérer avec efficacité les renforts et l'organisation des différents services, il est nécessaire de créer des postes de renfort d'activité dans l'attente de recrutements pérennes sur des postes qui sont aujourd'hui vacants.

Il est ainsi proposé de créer des postes de non titulaires dans le cadre d'un renfort d'activité :

- un poste d'adjoint technique à 25/35ème du 1er mars 2020 au 31 août 2020.
- un poste d'adjoint technique à 15/35ème du 9 mars 2020 au 31 août 2020.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-037_2020-DE



Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 30 heures à effet du 9 mars 2020.
- **DECIDE** de créer un poste de non titulaire pour renfort d'activité d'adjoint technique à 25/35ème du 1er mars 2020 au 31 août 2020.
- **DECIDE** de créer un poste de non titulaire pour renfort d'activité d'adjoint technique à 15/35ème du 1er mars 2020 au 31 août 2020.
- **DECIDE** que la rémunération des postes de non titulaires sera basée sur le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-037_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°038/2020

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☉ Marchés publics : en € HT :

Date	N° marché	Prestataire	Type	Objet	CP Ville	Montant HT	Montant TTC
13/12/2019	M540/2019	MS SESSEGOLO	Travaux	Peinture sur murs	70400 HERICOURT	5 875,00 €	7050,00 €
27/12/2019	M557/2019	BC INOXEO	Services	Passivation des 2 bassins	45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE	9 285,00 €	11 142,00 €
16/01/2020	M016/2020	SCHLINDER	Travaux	Travaux de mise en conformité ascenseur	90000 BELFORT	5 430,00 €	6 516,00 €
16/01/2020	M017/2020	SOCOTEC	Services	CT Pôle Chenevières	90000 BELFORT	6 175,00 €	7 410,00 €
22/01/2020	M030/2020	ESPACE MONT D'OR	Services	Séjour Hiver	25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR		14 256,00 €
24/01/2020	M037/2020	PACKMAT SYSTEM	Services	Réparation chaines sur DD761YT	70400 HERICOURT	5 990,00 €	7 189,08 €

24/01/2020	M038/2020	PACKMAT SYSTEM	Services	Diverses réparation pince, roulements et faisceaux élec	70400 HERICOURT	13 660,92 €	16 393,10 €
03/02/2020	M051/2020	SALVADOR	Travaux	Remplacement serrures et divers	70400 GONVILLARS	3 536,00 €	3 984,70 €
04/02/2020	M054/2020	TRACEUR DIRECT	Fournitures	Traceur + cartouches	84000 AVIGNON	5 391,00 €	6 469,20 €
05/02/2020	M068/2020	SUEZ Consulting	Services	Mission d'assistance à élaboration PCAET	92022 NANTERRE	22 425,00 €	26 910,00 €

- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT
- ☞ Dons et legs : NEANT
- ☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☞ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☞ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☞ Contrat de travail à durée déterminée : **7 décembre 2019 au 11 février 2020**

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
DECHETS ENVIRONNEMENT			
Remplacement	3	35 H	2
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	28 H	1
	1	35 H	1
BATIMENT			
Remplacement	3	10 H	1
	3	7.5 H	1
	3	20 H	2
RESTAURATION SCOLAIRE			
Remplacement	1	8H	1
	1	30 H	1
Renfort activité	1	24 H	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	8H	1
	1	11H40	1
	1	25 H	1
	2	16 H	1
	1	18 H	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200220-038_2020-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 21 février 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°039/2020

Objet : Demande de subventions pour la Médiathèque F. Mitterrand.

Le Président expose que la Médiathèque F. Mitterrand a ouvert le 01 Octobre 2017 « Hérilab », Fab lab dédié aux arts graphiques, à la reliure et à l'impression artistique.

Afin de compléter l'offre de matériel mis à disposition des usagers nous proposons de réaliser en 2020 une nouvelle phase d'équipement du FabLab en acquérant un traceur numérique à encre pigmentaire et en complétant le matériel lié à l'exploitation du risographe (deux tambours couleur supplémentaires).

Ce matériel sera notamment utilisé dans le cadre du programme d'actions du Contrat Territoire Lecture qui doit être renouvelé en 2020 avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté. Dans le cadre de ce projet d'investissement la CCPH sollicite des demandes de subvention selon le plan de financement suivant (prix HT) :

CHARGES		
	Traceur	5391,00 €
	2 tambours Riso SF	1248,00
TOTAL		6639,00 €

RECETTES	
CCPH	1327,00 €
ETAT - Concours particulier	3320,00 €
Département Haute-Saône	1992,00 €
TOTAL	6639,00 €

La CCPH s'engage auprès de ses financeurs à prendre en charge la différence éventuelle entre le montant des demandes et les montants attribués.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de valider ce projet d'investissement ainsi que son financement.

Envoyé en préfecture le 20/03/2020

Reçu en préfecture le 20/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-039_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 21 février 2020
 Le Président,

B. Kalter

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 février 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
14 février 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 14 février 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEPIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) membres titulaires Valéry VOUAGNET (COURMONT) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

27

Nbre de suffrages exprimés

38

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Alain PARCELLIER (HERICOURT) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Pierre-Yves SUTTER / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Dominique VARESCHARD / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Martine PEQUIGNOT / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL / Sylvie CANTI à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sébastien SENECOT (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Eric STEIB (LUZE) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°040/2020

Objet : Projets «Saxophones en l'Aire» et « Rencontre autour de la sacqueboute ».

Le Président expose que chaque année l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt enrichit l'offre culturelle grâce à des projets destinés à promouvoir les classes d'instruments, ou des styles musicaux divers, auprès de tous les publics. Pour ce faire, professeurs et élèves proposent régulièrement des auditions de classes. Toutefois certains projets d'envergure sont conçus pour valoriser encore plus la politique culturelle proposée sur le territoire par la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, deux projets nécessitant le recrutement d'artistes en activités accessoires sont soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Pour le premier projet intitulé « Saxophones en l'Aire » un soliste de l'Orchestre de la Garde Républicaine (Christian Wirth) interviendra à Héricourt le samedi 4 avril 2020 et sa rémunération s'élèvera à 700,00 € net. Au cours de ce grand concert, l'Octuor de saxophones Octoplus'Si (association Loi 1901) se produira également avec le soliste pour un cachet de 1000,00 € TTC (comprenant notamment la commande de 2 œuvres composées spécialement pour la circonstance).

Le second projet, « Rencontre autour de la sacqueboute », aura lieu les week-ends des 21 et 22 mars et 4 et 5 avril 2020. L'intervenante sera Noëlle Quartiero spécialiste de la sacqueboute. Sa rémunération est prévue pour un montant de 1200,00 € net.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** le Président :

-à recruter et rémunérer Monsieur Christian Wirth en activités accessoires pour un montant de 700,00 € net. (A noter que la hiérarchie de la Garde Républicaine autorise ses musiciens à donner des concerts à l'extérieur sans demander d'autorisation de cumul d'activités).

-à régler la somme de 1000,00 € net à l'association Octoplus'Si sur présentation d'une facture

-à recruter et rémunérer Madame Noëlle Quartiero en activités accessoires pour un montant de 1200,00 € net.

Envoyé en préfecture le 20/03/2020

Reçu en préfecture le 20/03/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200220-040_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 21 février 2020
Le Président,